

Université de Montréal

**Analyse de l'évolution de situations de crise nécessitant le déploiement
d'opérations FILET II à la Sûreté du Québec.**

par Patricia Canuel

École de criminologie
Faculté des Arts et Sciences

Rapport de stage présenté
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en Criminologie
option Analyse criminologique

28 août 2020

© Canuel, 2020

Résumé

Le présent rapport de stage vise les interventions policières en contexte de crise spécifiquement celles nécessitant le déploiement d'une opération FILET II à la Sûreté du Québec. L'intérêt de ce projet de recherche découle d'un besoin du milieu de stage d'obtenir de nouveaux résultats statistiques concernant l'évolution temporelle du phénomène depuis 1990. L'objectif général du projet se veut d'analyser le traitement des cas effectué depuis cette date et tout particulièrement, les proportions d'issues pacifiques obtenues d'une année à l'autre. Il sera question d'analyser quelles manifestations de violence sont présentes et quels facteurs secondaires sont susceptibles d'influencer le déroulement des situations de crise et la résolution de celles-ci. L'ensemble des analyses ont tenu compte de la mise en place du modèle de négociation SINCRO en 2001 de même que l'application d'un tri des cas en 2013. Les données utilisées dans la présente étude réfèrent à 781 événements ayant eu lieu entre 1990 et 2019. Les analyses descriptives ont démontré que les fluctuations les plus importantes sont observées au niveau des manifestations de violence, des antécédents d'abus de substances et de l'intoxication lors de l'événement. Les analyses bivariées et multivariées de type autorégressives (AREG) ont quant à elles permis d'observer que les deux changements organisationnels n'ont pas eu d'effet direct sur les issues pacifiques des situations de crise. Le modèle SINCRO aurait cependant diminué globalement la violence auto-agressive des individus en détresse et surtout lors de cas impliquant des individus présentant des antécédents psychiatriques connus. Le tri appliqué aux cas pris en charge par l'appareil policier aurait quant à lui modifié les composantes des situations de crise traitées et se serait accompagné d'une hausse de violence envers les policiers prédite par les antécédents d'abus de drogues et l'intoxication aux stupéfiants.

Mots-clés : Situation de crise, intervention policière, trouble de santé mental, négociation.

Abstract

This internship report targets police interventions in a crisis context, specifically those requiring the deployment of a FILET II operation at Sûreté du Québec. The interest of this research project stems from a need expressed by the organization to obtain new statistical results concerning the temporal evolution of the phenomenon since 1990. The general objective of the project is to analyze the treatment applied to cases since that specific date and in particular, the proportions of peaceful outcomes obtained from one year to the next. Were analyzed which manifestations of violence are present and which secondary factors are most likely to influence the course of crisis situations and their resolution. All analyzes took into account the implementation of the SINCRO negotiation model in 2001 as well as the application of a case sorting in 2013. The data used in the present study refer to 781 events that took place between 1990 and 2019 in the province of Quebec. Descriptive analyzes have shown that the most significant fluctuations are observed in manifestations of violence, history of substance abuse and intoxication during the event. Autoregressive (AREG) bivariate and multivariate analyzes, for their part, resulted in demonstrating that the two organizational changes did not have a direct effect on peaceful outcomes of crisis situations. The SINCRO model would, however, have generally reduced the self-aggressive violence of individuals in distress and especially in cases involving individuals with a known psychiatric history. The screening applied to the cases handled by the police apparatus would have modified the components of the crisis situations treated and would have been accompanied by an increase in violence against police officers predicted by a history of drug abuse and the presence of drug intoxication.

Keywords: Crisis situation, police intervention, mental health disorder, negotiation

Table des matières

RÉSUMÉ.....	I
ABSTRACT.....	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES SIGLES.....	VII
REMERCIEMENTS.....	IX
DESCRIPTION DU MILIEU	2
1. INTRODUCTION	3
2. RECENSION DES ÉCRITS	4
2.1. MISE EN CONTEXTE.....	4
2.2. DÉFINITIONS	5
2.3. L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE	6
2.3.1. <i>Les situations de crise aux États-Unis</i>	6
2.3.2. <i>Les situations de crise au Québec</i>	7
2.4. TYPES DE SITUATIONS DE CRISE.....	8
2.4.1. <i>Preneurs d'otages et individus forcenés</i>	9
2.5. PERSONNES SUICIDAIRES.....	14
2.6. PERSONNES MENTALEMENT PERTURBÉES OU INTOXICUÉES.....	15
2.7. LA NÉGOCIATION.....	17
2.8. LA RÉALITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DE LA RECHERCHE À L'ACTION	18
2.9. SYNTHÈSE DES ÉCRITS.....	19
3. PROBLÉMATIQUE	20
4. MÉTHODOLOGIE.....	24
4.1. SOURCE DES DONNÉES	25
4.2. CONCEPTUALISATION ET OPÉRATIONNALISATION	26
4.2.1. <i>Variables dépendantes</i>	26
4.2.2. <i>Variables indépendantes</i>	27

4.3.	STRATÉGIE D'ANALYSE	28
4.4.	LIMITES	29
5.	RÉSULTATS	29
5.1.	ANALYSES DESCRIPTIVES	29
5.1.1.	<i>Caractéristiques générales des événements et variables démographiques des individus en crise.</i>	30
5.1.2.	<i>Issue des situations de crise.....</i>	31
5.1.3.	<i>Manifestations de violence.....</i>	34
5.1.4.	<i>Facteurs contributifs au déroulement de la crise</i>	39
5.2.	ANALYSES BIVARIÉES	43
5.2.1.	<i>Effets des changements organisationnels sur les issues pacifiques et manifestations de violence</i>	43
5.2.1.	<i>Facteurs contributifs au changement de la nature des événements.....</i>	46
5.1.	ANALYSES MULTIVARIÉES	49
6.	INTERPRÉTATION	58
6.1.	L'EFFET DU MODÈLE SINCRO.....	59
6.2.	L'EFFET DU TRI DES VEILLES FILET	60
7.	CONCLUSION	65
8.	ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX.....	I
9.	RÉFÉRENCES	II

Liste des tableaux

Tableau I.	<i>Caractéristiques générales des événements et variables démographiques des individus par période de changement organisationnel.</i>	30
Tableau II.	<i>Issue de la crise : Résolutions pacifiques des crises par type pour chaque année d'intervention.</i>	32
Tableau III.	<i>Manifestations de violence : types de violence auto-agressives et hétéro-agressives envers policiers observés lors des interventions par année.</i>	35
Tableau IV.	<i>Facteurs contributifs au déroulement de la crise : Intoxication aux stupéfiants et à l'alcool, antécédents d'abus d'alcool ou de drogues et antécédents psychiatriques connus.</i>	39
Tableau V.	<i>Résultats des analyses autorégressives des changements organisationnels comme prédicteurs d'issues pacifiques et de manifestations de violence.</i>	44
Tableau VI.	<i>Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence.</i>	47
Tableau VII.	<i>Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence contrôlées par la mise en place du modèle SINCRO</i>	51
Tableau VIII.	<i>Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence contrôlées par la mise en place des Veilles Filet54</i>	

Liste des figures

Figure 1.	<i>Issue de la crise : Ratio des redditions pacifiques suite à une négociation et des résolutions pacifiques de la crise mis en relation avec les nombres de cas par année.</i>	33
Figure 2.	<i>Évolution dans le temps des manifestations de violence auto-agressive et hétéro-agressive sur policiers mises en relation avec les résolutions pacifiques de la crise.</i>	37
Figure 3.	<i>Évolution dans le temps de la violence hétéro-agressive envers les policiers mis en relation avec les antécédents d'abus de drogues et l'intoxication aux stupéfiants.</i>	38
Figure 4.	<i>Évolution dans le temps des cas d'intoxication à l'alcool et aux stupéfiants lors de l'événement.</i>	41
Figure 5.	<i>Évolution dans le temps des antécédents d'abus de substance et psychiatriques connus.</i>	42

Liste des sigles

GI : Groupe d'Intervention

GTI : Groupe Tactique d'Intervention

SINCRO : Stratégie d'Intervention et de Négociation de Crise selon le Rythme Observé

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SPVQ : Service de police de la Ville de Québec

SQ : Sûreté du Québec

Je dédie ce modeste travail à ma mère qui a su, dès ma tendre enfance, m'inculquer les valeurs de persévérance et de résilience, tout en me démontrant par son exemple combien l'atteinte d'objectifs personnels est belle. Sans ton soutien constant et tes douces paroles en cours de parcours, je n'aurais pas vécu ce travail de la même manière. D'une femme à une autre, merci pour ta présence dans ma vie.

Remerciements

Merci à mon directeur de recherche M. Jean-Pierre Guay, PhD, pour l'encadrement de qualité supérieure, l'expertise inspirante et l'énergie motivante en cours de rédaction. Sans oublier les échanges à teneur humoristique qui ont su alléger le travail à accomplir et rendre ce parcours des plus agréables.

Merci à mon superviseur de stage, M. Michel St-Yves, psychologue judiciaire à la Sûreté du Québec, pour les opportunités offertes sur le terrain, le temps consacré aux discussions ainsi qu'au partage des connaissances qui furent pour moi si enrichissantes. Il fut un privilège de collaborer avec vous. Je remercie également la Sûreté du Québec, notamment la Division des enquêtes sur les crimes contre la personne, pour l'accès aux données.

Merci à ma mère Line, à mon père David et à sa femme Lucie pour votre aide constante sous toutes ses sphères durant l'ensemble de mes études universitaires. Vous y êtes pour beaucoup.

Merci à ma meilleure amie Isabelle qui est, sans conteste, la personne en dehors de ma famille que j'aime le plus en ce monde. Tes conseils face à tous les défis mis sur ma route depuis le début de mes études de deuxième cycle, et même avant, me sont des plus précieux.

Description du milieu

Fondée en 1870, la Sûreté du Québec consiste en l'une des premières institutions ayant été mises sur pied au Québec. Elle est la seule organisation policière desservant la totalité du territoire québécois. Ayant comme valeurs principales le service, le professionnalisme, le respect et l'intégrité, elle a comme mission première de veiller au maintien de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime. Faisant preuve d'une bonne entente de collaboration avec les milieux universitaires, l'organisation permettra la réalisation du présent stage au sein de son quartier général, situé au 1701, rue Parthenais à Montréal. Plus spécifiquement, le stage aura lieu à la Division de la coordination des enquêtes sur les crimes majeurs, au Module des sciences du comportement. En s'inspirant des travaux effectués à la *Behavioral Science Unit* du FBI, ce secteur de travail fut créé en 2001 avec l'assistance de M. Michel St-Yves, psychologue judiciaire. Le Module des sciences du comportement a pour objectif fondamental d'utiliser son expertise en psychologie afin d'apporter du soutien aux policiers au cours des enquêtes criminelles. L'unité a ainsi pour principale raison d'être l'apport d'une aide supplémentaire, surtout lorsqu'il s'agit de situations extraordinaires ou particulièrement difficiles à résoudre. Ainsi, sous la direction de M. Michel St-Yves, le présent stage a pour mandat de développer un projet de type recherche-action qui aura pour visée d'analyser les effets du changement organisationnel ayant eu lieu en 2001 et qui avait pour objectif d'innover au niveau des opérations FILET II déployées lors de situations de crise. Il sera alors question, suite à l'analyse, de fournir des recommandations en ce qui concerne le changement organisationnel et aussi, du même coup, de fournir des informations relatives à l'évolution temporelle des situations requérant le déclenchement d'une telle réponse opérationnelle.

1. Introduction

Ayant pour genèse les travaux d'Émile Durkheim (1897), la théorie du contrôle social permet de situer l'action policière dans une perspective globale où celle-ci fait partie de « *l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés par les hommes pour empêcher ou limiter le crime* » (Cusson, 1983). En effet, Cusson circonscrit bien le rôle de maintien de l'ordre relatif du *policing* lorsqu'il énonce que « *le contrôle social s'exerce quand, au moment de violer une loi un individu rencontre une résistance d'origine sociale qui l'empêche d'agir ou, au moins, le fait hésiter* ». À un niveau plus spécifique, Bittner a défini en 1970 l'action policière comme suit : « *le rôle de la police se définit comme un mécanisme de distribution d'une force coercitive non négociable, mis au service d'une compréhension intuitive des exigences d'une situation* » (Bittner 1970/2003). En effet, l'appareil policier, de par son autorité légitimée et décernée par l'institution politique, a pour mission fondamentale d'assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre social d'une société donnée et ce, par l'emploi de moyens plus ou moins contrôlés (Brodeur, 2010). La notion d'utilisation de moyens dynamiques et variables d'une situation à l'autre vient ainsi compléter la définition de Bittner, en ce sens qu'une action policière appropriée se doit de traduire une bonne concordance entre des facteurs situationnels et des mesures ou procédures entreprises afin de rétablir l'ordre social. Ainsi, il devient pertinent de se questionner quant à la nature des interventions policières lors de situations requérant des mesures spéciales. Les situations de crise, de par la présence accrue d'armes à feu (Michaud, St-Yves et Guay, 2008c) et de risque de violence envers les policiers (Strentz, 1991), consistent en des événements où l'usage de la force se voudrait à priori davantage présent dans la réponse policière. Tel qu'entendu par la loi, les policiers se doivent d'utiliser une force raisonnable afin de contrôler toute situation impliquant une menace létale (del Carmen, 1994; Meadows & Trostle, 1988; Petrowski, 2002a). Cela dit, les solutions ou stratégies déployées se doivent tout de même d'être adaptées et, dans la mesure du possible, de permettre d'obtenir une résolution qui soit pacifique et dépourvue des conséquences négatives d'une confrontation offensive. Les situations de crise, comportant un niveau de dangerosité élevé, nécessitent donc des mesures particulières ce qui justifie un examen des modèles de réponse utilisés.

Dans les sections suivantes, seront présentés : une mise en contexte du phénomène des situations de crise, différentes définitions, l'ampleur du phénomène aux États-Unis et au

Québec, certaines typologies construites quant aux situations pouvant survenir, une description de concepts importants en situations de crise soit, ce que l'on entend par personnes suicidaires, mentalement perturbées ou intoxiquées, ce que signifie la négociation puis finalement, la réalité de la Sûreté du Québec en ce qui concerne le phénomène des situations de crise.

2. Recension des écrits

2.1. Mise en contexte

Depuis près de 50 ans, les différents agents de l'action policière ont dû s'adapter à une évolution significative quant aux différents enjeux de la criminalité. En effet, certaines transformations sociales telles que par exemple la saillance du terrorisme et de la radicalisation, le besoin accru de contrôle de foules, l'enjeu toujours présent qu'est celui de la lutte contre les cartels de drogues, ont toutes eu pour effet d'amener leur lot de nouvelles problématiques et de fait, un besoin de spécialisation des modèles de réponse opérationnelle (Lemieux, Dupont, 2005). Parmi ces modèles se trouvent les opérations spécifiquement appliquées aux situations dites de crise. Ces situations d'urgence, par le fait qu'elles nécessitent une approche qui soit davantage spécialisée, ont amené une certaine militarisation de l'appareil policier, c'est-à-dire, une fusion entre les manières de faire militaires et la puissance de feu détenue par les corps policiers (Brodeur, 2005). Cela dit, l'usage de la force prend souvent une place importante dans la notion d'intervention policière spécialisée. Les unités ou escouades tactiques, telle que par exemple l'unité SWAT (*Special Weapons and Tactics*) aux États-Unis, ont pour mandat de neutraliser des situations critiques en tenant compte de « dommages collatéraux » dans leur modèle d'intervention (Michaud, 2007). Il va sans dire que diverses situations auxquelles font face les services de police peuvent nécessiter des mesures exceptionnelles de réponse et une réaction qui soit rapide et efficace. Certaines situations dramatiques ayant eu lieu depuis les années 70 ont par ailleurs poussé les corps policiers à devoir développer des modèles de réponse propres à des situations particulières. Parmi ceux-ci, on peut considérer l'émeute de la prison d'Attica à New York en 1971 ayant fait 43 morts et où une prise d'otage eu lieu (Brodeur, 1986) ou sinon, la prise d'otage d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972 ayant quant à elle fait 22 morts et de fait, provoqué la militarisation et la spécialisation de nombreux

corps policiers à travers les métropoles du monde, dont la Ville de Montréal (Cormier, 2011). Ces événements ont eu pour effet d'amener une modernisation des modèles d'intervention policière en ce qui concerne les situations de crise. Ces-dernières consistent en des interventions requérant le déploiement de ressources spécialisées et où des mesures plus ou moins standardisées sans emploi de la force doivent être priorisées. La suite du présent chapitre présentera des définitions quant aux principaux termes utilisés dans le domaine des situations de crise, l'ampleur avec laquelle ces-dernières sont présentes aux États-Unis et au Québec, certaines typologies existantes, la description de concepts importants, les techniques de négociation qu'elles requièrent et finalement, ce qu'elles impliquent pour la Sûreté du Québec.

2.2. Définitions

Diverses définitions existent en ce qui concerne les situations dites de « crise ». D'entrée de jeu, Rosenbluh (1974) puis Greenstone (1975) ont défini la notion de crise comme étant une situation impliquant une menace envers les besoins fondamentaux d'un individu, le souvenir symbolique d'une menace envers ces besoins ainsi que la présence d'un échec potentiel de stratégies adaptatives déployées face à cette menace. En complément, Hoff (1989) définit une situation de crise comme étant : toute situation menaçant la capacité d'un individu à répondre de manière adaptée à un événement. En effet, Slaiku (1990) met bien en lumière cet élément lorsqu'il décrit les situations de prises d'otages et d'individus barricadés comme étant déclenchées lorsque des personnes se retrouvent « *dans un état temporaire de désorganisation entraîné par l'incapacité d'affronter un problème immédiat en se servant des méthodes d'adaptation habituelles* » (p.15, traduction libre). Ces diverses définitions permettent alors de bien cerner quels sont les critères pouvant mener un individu à un état de déséquilibre adaptatif. En ce qui concerne les différentes modalités pouvant affecter le fonctionnement normal d'un individu, Greenstone et Leviton (1979) en ciblent trois précises soit, la présence: 1) d'un événement accablant, 2) d'un effet cumulatif d'événements simultanés ou 3), d'un effet cumulatif d'événements survenant dans un délai rapproché. De son côté, les travaux d'Erickson (1968, 1982) suggèrent que certains événements peuvent, en effet, être si accablants psychologiquement qu'ils viennent complètement déstabiliser le mode réactionnel d'une personne. Ces événements peuvent affecter la capacité à raisonner de manière rationnelle, à évaluer les alternatives, à gérer le stress, etc. Aussi, certaines situations impliquant un cumul

d'événements peuvent, lorsque considérées en un tout, générer les mêmes effets qu'un seul événement isolé.

Michaud (2007) a proposé une définition assez exhaustive des différents types de situations de crise pouvant se produire. Il décrit les situations de crise comme étant des :

Incidents où des individus armés ou potentiellement armés — qui refusent de se rendre aux forces de l'ordre et qui adoptent des conduites dangereuses pour eux-mêmes (intentions suicidaires) et/ou envers autrui (intentions violentes / meurtrières) — choisissent de se barricader seuls ou avec d'autres (otages, complices) ou bien de gravir une haute structure (pont, édifice) dans le but de mettre un terme à leurs déboires personnels. Ces déboires personnels peuvent être domestiques (ruptures conjugales, problèmes familiaux), psychologiques (troubles mentaux, deuils non résolus, épisodes traumatiques majeurs) ou criminels (délinquants assiégés par la police qui les surprend en flagrant délit ou en cavale). Les enlèvements avec demande de rançon, les émeutes en milieu carcéral et les sièges occasionnés par des groupes protestataires (autochtones, « Father for Justice », manifestations populaires qui dégénèrent), idéologiques (fanatiques, sectes) ou terroristes, sont d'autres situations de crise, bien que très rares, qui sont gérées par l'unité d'intervention spécialisée en situation de crise de la Sûreté du Québec (Michaud, 2007, p. 16).

Ainsi, les premières définitions permettent une compréhension plus globale des situations de crise, alors que celle de Michaud (2007) permet plus spécifiquement de saisir que le phénomène se subdivise en plusieurs cas de figures et que la variabilité de chacun de ces cas peut nécessiter une intervention qui soit plus adaptée. Tout en conservant à l'esprit la notion de menace à l'adaptation, la définition de Michaud servira de manière plus ciblée au présent projet de recherche. De plus, afin de faciliter la compréhension de ces divers cas de figures, plusieurs typologies seront présentées plus loin dans le présent chapitre. Cependant, il se veut d'abord pertinent d'illustrer de quelle manière s'observe le phénomène en Amérique du Nord et de quelle manière celui-ci impact les services de police.

2.3. L'ampleur du phénomène

2.3.1. Les situations de crise aux États-Unis

En termes de prévalence, il importe de mentionner qu'en Amérique du Nord, les situations dites de « crise » ont vu un essor important depuis les dernières décennies. En 2001, le Federal Bureau of Investigation (FBI) aux États-Unis avait en sa possession des données relatives à environ 3000 événements liés à des situations de crise et dont seulement 12%

consistaient en des prises d'otages. De ces cas non liés à une prise d'otages, la situation de crise la plus courante se veut celle d'un homme seul (88%), barricadé chez lui (75%), avec pour raison apparente des problèmes domestiques et non prémédités (70%). Par ailleurs, ces situations de crise seraient celles qui aux États-Unis, mèneraient le plus fréquemment à une issue d'intervention non pacifique. Il est à noter que les situations autres que les prises d'otages représentent celles où les policiers détiennent le moins de contrôle puisque de fait, l'objectif à atteindre de la part de l'individu n'est souvent pas aussi clairement défini (Roush, 2002). Quant aux individus forcenés à auteur unique, elles seraient celles expliquant les cas les plus fortement représentés dans les appels d'urgence aux États-Unis et nécessitant davantage un modèle de réponse spécifique. Les situations de crise sont toutefois un phénomène très hétérogène. Diverses typologies seront par ailleurs présentées afin de témoigner de cette hétérogénéité.

2.3.2. Les situations de crise au Québec

En 2013, le Service de Police de la Ville de Montréal affirmait répondre à près de 33 000 appels d'urgence par année liés à des individus en situation de crise ou avec un état mental perturbé. De ces événements, il s'agissait souvent d'individus présentant un trouble de santé mental et à lequel s'additionnait une forte intoxication (SPVM, 2013). À la Sûreté du Québec, une trentaine d'interventions de crise impliquant le déploiement de l'équipe spécialisée sont effectuées par année. En comparaison, ce nombre d'interventions équivaut à celui effectué par le NYPD mensuellement (St-Yves et Tanguay, 2007). Au Québec, seulement 13,4% des situations impliquent des prises d'otages et la vaste majorité concerne plutôt des individus souffrant de troubles de santé mentale, étant barricadés seuls ou menaçant de se suicider du haut d'une haute structure (St-Yves et al. 2001). Tel qu'expliqué par St-Yves et Michaud en 2011, les situations de crise nécessitent de mobiliser plusieurs ressources spécialisées ce qui traduit des coûts significatifs pour une organisation policière. Ceux-ci estiment que « *le déploiement d'une structure d'intervention spécialisée en situation de crise coûte plusieurs milliers de dollars l'heure, et ce, sans compter les dépenses relatives à la formation des policiers, aux dommages collatéraux qui surviennent au cours de l'intervention et aux perturbations des activités routinières qui sont indispensables à la sécurité de l'opération* » (p. 10, traduction libre). Ainsi, il est possible de prendre conscience de l'importance de l'efficacité des stratégies utilisées et de la bonne adéquation entre le contexte de crise et les mesures prises. Tel que décrit

précédemment, ces situations possèdent des caractéristiques uniques et, afin d'éviter des erreurs du passé, des équipes spécialisées furent mise sur pied afin de répondre aux défis particuliers que celles-ci présentent. En effet, puisqu'il existe des différences entre les caractéristiques de chaque type de situation, une prise en charge spécifique s'avère ainsi nécessaire selon chaque cas précis. La section suivante présentera donc différentes typologies permettant de mieux saisir les particularités de chacune.

2.4. Types de situations de crise

Il existe divers cas de figure à l'intérieur du phénomène des situations de crise. En effet, certains événements sont plus fréquemment rencontrés lors d'interventions d'urgence de la part des services de police. Notamment, il s'agit le plus couramment de 1) preneurs d'otages, 2) d'individus forcenés et 3) de personnes suicidaires. Les preneurs d'otages sont décrits comme étant *des individus, souvent issu d'un groupe, qui séquestrent quelqu'un et le gardent prisonnier, risquant de les blesser ou de le tuer si leurs demandes ne sont pas comblées* (Oxford Learner's Dictionaries, traduction libre). Les individus forcenés sont quant à eux décrits comme étant *des personnes armées ou prétendument armées qui vont se barricader dans un lieu, refuser d'en sortir et surtout menacer quiconque d'y entrer* (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, bulletin statistique Grand Angle, 2015, p. 2, traduction libre) Enfin, les personnes suicidaires sont décrites comme étant *des individus ayant l'intention de volontairement mettre fin à leur propre vie* (Merriam-Webster Dictionary, traduction libre).

Afin d'avoir une meilleure idée des caractéristiques déterminantes aux situations de crise et de bien illustrer le phénomène, diverses typologies furent développées par des chercheurs et praticiens du milieu. Aux fins du présent projet de recherche, une seule typologie purement descriptive ne fut sélectionnée dû à la pertinence théorique plutôt restreinte de ce genre de nomenclature. En contrepartie, deux typologies compréhensives (donc explicatives) et une intégrative furent sélectionnées afin d'assurer une explication suffisante des différents types d'événements pouvant survenir. Premièrement, à même son expérience du terrain, Goldaber a développé en 1979 une typologie compréhensive se concentrant spécifiquement sur les motivations des preneurs d'otages et/ou des individus forcenés. Cette typologie fut choisie puisqu'elle tient compte de la motivation profonde de l'individu, élément récurrent au niveau de

la recherche sur les situations de crise et des pratiques sur le terrain (St-Yves, 2011, p. 116). Cependant, il importe de mentionner que celle-ci comporte certains biais de par 1) la méthode de classification intuitive et de collecte de données non systématique utilisées et puisque 2) les catégories ne sont pas mutuellement exclusives (Michaud, 2008). En complément, la typologie descriptive de Feldmann (2001) explique, quant à elle, qu'il existe 6 types de situations impliquant des prises d'otages ou des individus forcenés. Prenant en compte des faits déclencheurs dans un ensemble plutôt qu'uniquement par saillance temporelle de « pré-crise », cette typologie fut construite à l'aide d'une base de données policière de 120 événements créée en 1996 par le Département de Psychiatrie et des Sciences Behavioristes à l'École de Médecine de l'Université de Louisville aux États-Unis. Par la suite, Baroche en 2008 a proposé une typologie compréhensive qu'il appelle de forcenés retranchés. Psychologue au groupe de Négociation du RAID (Unité spéciale de la police nationale, France) depuis 1998, celui-ci a développé sa typologie par l'entremise d'observations émanant d'un échantillon de 126 crises répertoriées sur le territoire de Paris entre 1986 et 2006. À partir de ces événements, une sélection de 35 situations a servi à créer un questionnaire à 10 facteurs aux fins de validation. L'auteur a ainsi pu déterminer trois (3) grandes catégories de situations de crises soit, les forcenés (57,19%), les prises d'otages (36,5%) et les Forts Chabrol (6,34%). Finalement, Michaud, St-Yves et Guay (2008) ont développé une typologie de nature intégrative permettant d'obtenir une meilleure validité empirique quant à la réalité du terrain. Celle-ci fut développée à l'aide d'une base de données policière où des analyses quantitatives fut effectuées sur 534 événements survenus entre 1990 et 2004.

2.4.1. Preneurs d'otages et individus forcenés

La première typologie de Goldaber (1979) a pour but de décrire les motivations derrière les gestes commis par des preneurs d'otages. L'auteur organise les types selon trois motivations distinctes soit : (1) psychologique, (2) criminelle ou (3) politique, pour ensuite subdiviser ces dernières en trois sous-catégories, permettant ainsi d'obtenir neuf profils distincts. Sur le plan psychologique, il s'agit des profils du suicidaire, du vindicatif et du revendicateur, sur le plan criminel, des profils de l'individu pris sur le fait, du prisonnier et du ravisseur, puis finalement, sur le plan politique, des profils du protestataire, d'idéologique et du terroriste. Les preneurs d'otages peuvent, à travers des comportements souvent irrationnels et traduisant une violence

expressive sur les victimes, avoir comme motivation sous-jacente la présence d'une crise suicidaire, une instabilité mentale ou une vengeance personnelle. Au niveau criminel, des preneurs d'otages ayant des comportements le plus souvent rationnels et faisant preuve d'une violence souvent instrumentale, peuvent traduire des individus ayant été pris en flagrant délit, des prisonniers revendicateurs ou des ravisseurs utilisant l'extorsion en vue d'une rançon. Au niveau politique, des preneurs d'otages sont souvent des protestataires ou militants, des terroristes extrémistes ou des fanatiques religieux qui, à travers des comportements soit rationnels ou irrationnels, ont souvent comme motivation d'obtenir l'adhérence de la part des forces de l'ordre à leurs revendications et ce, sans aucune possibilité de négociation. Goldaber (1979) fait par ailleurs référence à l'usage de la force dans son modèle de classification en mentionnant que celui-ci doit être employé en dernier recours dans les trois types de situations de prise d'otages. Cela dit et tel qu'expliqué par Michaud et al. (2011), la typologie de preneurs d'otages de Goldaber (1979), bien qu'elle soit d'une bonne validité écologique avec sa description détaillée du concept motivationnel, ne tient cependant pas compte du contexte des situations de crise et perd ainsi en validité empirique. Tout de même, celle-ci est mentionnée dans le présent travail puisqu'une compréhension des motivations derrière ces types d'événements peut, dans une perspective d'intervention, guider de manière ciblée les stratégies de négociation utilisées par les intervenants.

La seconde typologie, développée par Feldmann en 2001, propose 6 types de situations impliquant des prises d'otages et des individus forcenés. Celles-ci peuvent être l'action : (1) de personnes aux prises avec des conflits personnels ou conjugaux, (2) de criminels pris en flagrant délit, (3) d'individus mentalement perturbés dont la motivation n'est pas apparente, ou sinon, (4) des événements associés à la violence en milieu de travail, (5) des événements associés à la consommation d'alcool et/ou de drogues ou (6) des situations de crise déclenchées par des étudiants en milieu scolaire (Feldmann, 2001). D'un point de vue catégoriel, la typologie de Feldmann (2001) se veut pertinente en ce sens qu'elle permet d'obtenir une vision globale du genre d'événements auxquels les services d'intervention d'urgence peuvent être confrontés et, dans quelle forme de situation personnelle se retrouve le ou les individus en crise. Par contre, celle-ci ne scinde pas les situations impliquant une prise d'otages de celles n'en impliquant pas. Ainsi, il est utile d'inclure une distinction quant aux situations où un individu est barricadé dans

un lieu et où aucune autre personne n'est victime de l'acte. En ce sens, d'un angle stratégique, le niveau de risque étant variable, les mesures à entrevoir par les équipes policières ne sont pas les mêmes d'un type d'événement à l'autre.

Ce faisant, la troisième typologie développée par Baroche (2008) cible quant à elle des individus qu'il appelle de « forcenés retranchés », où il y a présence d'un auteur unique et l'absence de prise d'otages. Celle-ci se divise en quatre catégories soit : (1) les forcenés retranchés de « détresse », qui consistent en des individus ayant des comportements provocateurs et traduisant une réaction de détresse émotionnelle liée à un événement négatif récent, (2) les forcenés retranchés de « désespoir », qui consistent en des individus ayant un comportement de retrait et traduisant un risque élevé de violence autodirigée et parfois hétéro-dirigée, (3) les forcenés retranchés de « combat », qui consistent en des individus ayant des comportements violents offensifs et défensifs, souvent fortement armés et ayant pour objectif de protéger leur territoire, (4) les forcenés retranchés de « crise domestique », qui consistent en des individus ayant des comportements conflictuels intrafamiliaux et où ceux-ci cherchent à se positionner en puissance face au conflit dont il ne sont, selon eux, pas responsable, (5) les forcenés retranchés « post-homicide », qui traduisent un retranchement suivant un homicide ou une tentative d'homicide envers généralement une personne connue. La typologie de Baroche (2008) inclue également des situations impliquant plusieurs auteurs et aucune prise d'otage représentant des répliques plus ou moins exactes du Fort Chabrol¹. Celles-ci se divisent en quatre catégories soit : (1) celles étant le produit de groupes d'idéologies « politiques », chez qui l'objectif est de faire valoir ses idées, par affrontement souvent bien préparé et où il y a une forte résistance à l'arrestation, (2) celles étant perpétrées par des groupes aux idéologies « religieuses », chez qui la raison du retranchement est rarement liée à la religion mais où le degré de dangerosité est plus grand que celles aux fins politiques et où la violence autodirigée groupale est fréquemment le résultat d'un fort endoctrinement, (3) celles liées à des groupes criminels pour lesquelles un lien avec une infraction est souvent la cause et où le degré de cohésion de

¹ Fort Chabrol : événement historique de 1899 où le chef de la Ligue antisémite, Jules Guérin, résista 38 jours à la police venue l'arrêter à la suite de l'agitation qu'il avait déclenchée pour empêcher la révision du procès Dreyfus (1899). Le nom fut donné en référence au local de la Ligue antisémite, sur la rue de Chabrol, à Paris.

groupe, souvent faible, détermine la résistance violente et finalement (4), celles émanant de groupes sociaux, où la cause est généralement liée à une cessation d'emploi et où le niveau de préparation se veut plutôt faible mais où la menace se veut assez grande et la situation peut facilement dégénérer. Cette typologie pourrait, dans une certaine mesure, s'imbriquer dans une compréhension systémique de groupes radicalisés qui représentent un risque de passage à l'acte violent. En effet, tel que mentionné en amorce, les services de police québécois traitent de plus en plus avec des enjeux de sécurité intérieur ayant pour genèse des mouvements radicaux de revendications religieuses et/ou idéologiques, où la tolérance face à la différence se veut très faible. (Rousseau, 2019). Tel que l'expliquent Stéphane Leman-Langlois et David Morin, experts chercheurs et co-directeurs de l'Observatoire sur la radicalisation et l'extrémisme violent (OSR), même s'il ne s'agit pas d'un accroissement propre de la radicalisation au Québec, la hausse du signalement et de la détection d'individus à propos et/ou comportements radicaux (La Voix de l'Est, 2020) a tout de même eu ses répercussions sur la sécurité et l'intervention policière. L'étude du phénomène a donc l'avantage d'être fait en tenant compte des dynamiques groupales et du genre de stratégies de négociation ayant le plus de chances de mener à une résolution pacifique lors d'opérations d'urgence.

Finalement, une quatrième typologie fut développée par Michaud, St-Yves et Guay en 2008. Celle-ci provient d'un projet de recherche servant par ailleurs de fondement au présent projet et qui, à la différence des typologies précédemment mentionnées étant construites à l'aide de méthodologies cliniques, fut quant à elle générée à l'aide d'une méthodologie statistique. Construite à l'aide d'une analyse taxinomique « *two-step cluster* » dans le logiciel SPSS 15.0, cette technique avait pour objectif de détecter automatiquement le nombre optimal de sous-groupes et ce, en utilisant un critère d'information bayésien (BIC). Les variables utilisées étaient catégorielles continues et furent soutirées d'une base de données quantitatives provenant de 534 événements répertoriés par la Sûreté du Québec entre 1990 et 2004. Ces analyses ont permis de cibler quatre profils types d'individus forcenés : 1) le dépressif, 2) l'utilitaire, 3) le réactionnel et 4) l'enragé (Michaud, St-Yves et Guay, 2008). Cette typologie intègre à la fois les aspects de prises d'otages, de motivation, du risque de violence auto et hétéro-dirigée, de même que la fréquence de chaque type encouru sur le terrain. Le premier profil, le forcené « dépressif », peut correspondre dans une certaine mesure aux catégories de « désespoir » et de « détresse » de

Baroche (2008) de par la présence d'affects négatifs, d'une réaction irrationnelle à un événement négatif, d'une motivation à retrouver l'espoir, d'un très faible risque de prise d'otage mais d'un risque élevé de violence envers soi. Cette catégorie correspond à celle retrouvée le plus fréquemment (40-45%) lors de situations de crise. Le deuxième profil soit celui du forcené « utilitaire », est retrouvé plus rarement (15-20%) et correspond à un individu présentant un comportement antisocial mais souvent rationnel, d'une motivation acquisitive, d'un affect combatif et d'une plus forte présence de violence hétéro-dirigée. Le troisième profil, celui du « réactionnel », traduit un individu présentant des affects exagérés voire théâtraux (histrioniques, de panique, d'impulsivité), un comportement irrationnel, une motivation envers la considération d'autrui, effectuant très rarement une prise d'otages mais présentant uniquement de la violence qui soit autodirigée. Ce profil est retrouvé dans 15 et 20% des cas. Finalement, le quatrième type, le forcené « enragé », se retrouve dans 25 et 30% des cas et représente un individu aux affects fortement agressifs (rage, fureur, domination), un comportement plutôt irrationnel, une motivation de vengeance, pouvant parfois prendre des otages et utilisant principalement une violence hétéro-dirigée, mais aussi parfois une violence autodirigée sacrificielle. À noter que ce dernier profil correspond à celui où le forcené s'enlève la vie dans la plus haute proportion de cas (10-20%).

En somme, les situations de crise peuvent être le produit d'individus ayant des motivations spécifiques et tel qu'expliqué par Goldaber (1979), les forces de l'ordre se doivent donc de tenir compte de celles-ci dans leur choix de techniques et stratégies d'interventions spécialisées. De plus, il importe de retenir que divers faits déclencheurs peuvent mener une personne à un état de crise (Feldman, 2001), qu'il ne s'agit pas uniquement d'individus commentant une prise d'otage mais plutôt le plus souvent de personnes vivant une forte détresse émotionnelle et où multitude de causes peuvent expliquer l'adoption de comportements à risque (Baroche, 2008). Enfin, la typologie statistique de Michaud et al. (2008) nous permet une compréhension holistique des profils types de situations de crise. Par ailleurs, tel que décrit précédemment, 40-45% des situations de crise correspondent au profil « dépressif » de la typologie de Michaud et al. (2008). Ainsi, la dépression étant liée à un risque de passage à l'acte suicidaire, il importe d'aborder ce concept qui, en fait, correspond selon la littérature sur les situations de crise, à un type précis de situations pouvant survenir lors du travail policier.

2.5. Personnes suicidaires

Le risque de violence autodirigée, le plus fréquemment de suicide, se veut un élément important dans le phénomène des situations de crise, tout particulièrement lors de d'interventions auprès de personnes souffrant de troubles de santé mental, surtout lors de présence de troubles de l'humeur où le risque se veut de 15 à 20 fois plus élevé (Harris et Barraclough, 1997). Dans les cas où les intervenants de première ligne ne réussissent pas à résorber la crise, ces événements peuvent nécessiter l'intervention d'une équipe spécialisée et une bonne compréhension du contexte de réponse face à des comportements suicidaires devient alors favorable. Durkheim, en 1897, a proposé une définition du concept de suicide comme étant : « *un décès résultant directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif posé par la victime alors que cette victime sait quel en sera le résultat* ». Schneidman (1985) souligne que le phénomène de suicide ne traduit pas une réalité absolue, non plus est-ce que celui-ci implique une quelconque universalité. Cependant, l'auteur a tout de même repéré différentes caractéristiques communes aux événements suicidaires soit, la présence: (1) d'un besoin psychologique insatisfait, (2) d'une douleur psychologique insupportable, (3) d'une recherche de solution à la souffrance, (4) d'un désir de mettre fin à l'ambivalence (traduit par la perception que vivre égale souffrir), (5) d'affects d'impuissance, de désespoir, de solitude et de crainte de perdre le contrôle, (6) d'un discernement restreint ainsi qu'une attention accrue sur la douleur et finalement, (7) de manipulation, de contrôle ou d'expression de colère envers autrui. La caractéristique générale la plus importante quant aux individus suicidaires demeure le désir de mettre fin à la souffrance et non pas, à croyance erronée, la recherche de la mort (Schneidman, 1985). Séguin, en 1991, met l'emphase sur le fait que le processus suicidaire est dynamique et réversible. Ainsi, l'intervention d'une tierce personne peut, à tout moment, permettre d'interrompre le processus. L'Association québécoise de prévention du suicide affirme par ailleurs que l'intervention en personne « *est un moyen efficace et souvent essentiel pour permettre de désamorcer la crise suicidaire et d'intervenir à court et à moyen terme auprès des personnes en détresse* » (Ref, 1996, p. 12). L'intervention d'équipes spécialisées, tenant compte de risques liés à la violence autodirigée, contribue ainsi à diminuer les risques de décès au niveau de personnes en détresse. Collins et St-Yves (2011) identifient, en plus des suicides directs par arme à feu, deux types de suicides requérant des interventions similaires à celles liées à des

individus barricadés soit, les suicides par procuration (suicide by cop) et les suicides de hautes structures (jumpers).

Le premier type de personnes suicidaires correspond aux individus qui poussent les policiers à ouvrir le feu, renvoyant au concept de violence hétéro-agressive sur policiers. En effet, par leur refus de collaborer aux directives des forces de l'ordre, ceux-ci deviennent progressivement une menace envers les policiers et vont générer une augmentation graduelle du recours à la force (St-Yves & Collins, 2011). Dans 80% des cas, ce type d'individus suicidaires seraient armés et de ce nombre, près de la moitié ouvriraient le feu (Mohandie, Meloy et Collins, 2009).

Le deuxième type, soit celui des personnes sautant de hautes structures, concerne des individus pour lesquels le passage à l'acte est imminent, cherchant un lieu qui soit public, symbolique et visible, et ayant comme motivation l'évitement d'interventions de secours. Tel que St-Yves et Tanguay (2007) le soulignent, ces situations ont le plus souvent un auteur masculin, âgés en moyenne de 33 ans, intoxiqués et qui présentent un problème de santé mentale (35-54%), le plus souvent de la psychose ou de la dépression.

2.6. Personnes mentalement perturbées ou intoxiquées

En lien avec les caractéristiques des situations de crise décrites précédemment, il importe de mentionner que les personnes mentalement perturbées représentent une forte proportion des individus pris au centre de celles-ci, indépendamment qu'elles soient liées aux individus barricadés, aux preneurs d'otages ou aux personnes suicidaires. Il est cependant requis de souligner qu'il peut, dans diverses situations, ne pas seulement s'agir de diagnostics de troubles de santé mentale. En effet, selon Roush en 2002, une instabilité comportementale émane le plus souvent d'une concomitance de troubles soit, de santé mentale, de la personnalité, d'abus de substances ou d'une apogée de stress. Ainsi, une précision s'impose quant à l'importance de considérer la forte proportion d'un effet cumulatif de problèmes de santé mentale. Selon l'auteur, ce qui serait le plus déterminant lors de l'intervention au niveau de personnes mentalement perturbées serait d'amener celles-ci à considérer qu'il existe d'autres options à celle envisagée. Établir un contact et un lien de confiance, donner de l'espoir ou considérer l'individu, sont des facteurs sur lesquels les policiers devraient miser. Tel que démontré par

Strauss et col. (2005) avec leur étude impliquant 485 patients psychiatriques arrêtés par l'équipe d'intervention en situation de crise (Crisis Intervention Team), lors de situations de crise nécessitant l'intervention policière, les sujets appréhendés étaient des patients actifs au sein du système de santé local à 47,6 %, les troubles de santé mentale les plus présents sont les troubles psychotiques (schizophrénie) à 43.0 % et les troubles de l'humeur (dépression), même si ces derniers se veulent moins fréquents à 15,2 %.

En appui à l'affirmation voulant que les troubles mentaux soient souvent présents lors de négociations en situations de crise (Feldman, 2001 ; McMains et Mullins, 2006), une certaine nuance méthodologique doit être soulevée quant aux prévalences décrites précédemment. En effet, Livingston et al. (2014) ont démontré que 35% des recours à la police de la part d'individus ayant des problèmes de santé mentale sont liés à des situations de crise et ce, sur le cours d'une vie. Une grande proportion de situations de crise traitées par les corps policiers implique des causes autres que celles liées à la santé mentale, notamment l'abus de substances, des réactions à un stress important ou des conflits interpersonnels (Olivia, Morgan et Compton, 2010). Ce point vient par ailleurs renforcer les éléments décrits précédemment par Roush (2002) quant à l'effet cumulatif menant à l'instigation d'un événement critique. De fait, il importe d'user de prudence lors de la désignation de la cause d'une situation de crise comme étant liée à la santé mentale. D'un angle pratique, la présence d'un problème de santé mentale aura certes pour effet de modifier le type de stratégie de réponse d'urgence déployée par les services de police. Mais il s'agit le plus couramment de signes cliniques de pathologies psychologiques et non pas systématiquement de diagnostics de troubles de santé mentale qui sont répertoriés.

L'intoxication à l'aide de substances consiste par ailleurs en un facteur de risque également souvent observés lors de d'interactions avec des personnes en situations de crise. En effet, la plupart des individus qui sont au centre de situations de barricade, qu'il y ait prise d'otages ou non, sont souvent intoxiqués (McMains et Mullins, 2001; Slatkin, 2000; St-Yves et Tanguay, 2007). Il importe de spécifier que la consommation abusive d'alcool ou d'autres psychotropes, se veut l'un des plus importants facteurs de risque du passage à l'acte violent (Brennan, 2000; Modestin, 2005; Hodgins-a, 2008; Monahan, 2001; Elbogen, 2009; Fazel-b, 2009; Graz, 2009)

2.7. La négociation

Cette modification significative des situations de crise représentées à travers le monde a ainsi orienté des transformations au niveau de l'action de police de sorte à prioriser des interventions qui soient alternatives à l'usage de la force, qu'elle soit abusive ou non. C'est le service de police de New York, en 1973, qui fut l'un des premiers à développer un modèle d'intervention en situations de crise incluant des techniques de négociation (St-Yves, 2011). McMains et Mullins (2001) définissent bien la ligne directrice derrière le concept de négociation lorsque ceux-ci affirment que « *tant qu'il n'existe pas de menace imminente pour la vie, la négociation doit être favorisée* ». Ainsi, il est possible de comprendre le concept derrière le seuil d'usage de la force et où, tant que celle-ci soit possible, la négociation fait maintenant partie du modèle de réponse aux situations de crise des services de police. Cette ligne directrice a ainsi mené les corps policiers à mettre sur pied des équipes de négociation spécialisées, des équipes d'intervention tactique, une structure de commande ainsi que des équipes de personnel de soutien (Fuselier, 1986). Dans le cas de prises d'otages par exemple, Soskis et Van Zandt (1986) décrivent bien les habiletés des négociateurs lorsque ceux-ci affirment qu'ils parviennent à développer une relation de confiance et d'aide avec l'individu forcené, malgré un contexte à haut niveau de stress, et à résoudre les situations avec un minimum de blessures ou de morts d'hommes. Parmi les habiletés déployées, les négociateurs utilisent leurs connaissances en matière de stress et de psychopathologie, des techniques d'interrogatoires, de l'empathie et aussi, leur capacité à redéfinir des problématiques qui semblent impossibles à solutionner. Lors de ces échanges, les équipes spécialisées ont pour mandat d'établir la cause ayant mené à la situation de même que l'objectif poursuivi par l'individu à risque (Roush, 2002). Il est par ailleurs également préconisé de limiter le périmètre et d'utiliser l'usage de la force physique et matérielle qu'en dernier recours (Schlossberg, 1979). Au Québec, c'est la Sûreté du Québec qui assure la réponse aux situations de crise à l'aide du déploiement de sa structure d'intervention spécialisée soit, le Groupe d'Intervention (GI). Celle-ci fut mise sur pied en 1981 et a pour but premier de fournir une réponse qui soit adaptée au niveau de risque estimé de la situation. Cette structure est constituée de membres provenant de diverses unités et qui ont pour objectif de résoudre des situations qui nécessitent spécifiquement le déclenchement d'opérations « Filet II ». Ces opérations ont comme visées principales d'effectuer un contrôle de périmètre, d'intervenir

en cas de prises d'otages, de personnes suicidaires, de tireur embusqué ou fondamentalement, toute personne constituant une menace pour autrui (Sûreté du Québec, 2011). Les opérations FILET ont pour objectif de résoudre les situations par le moyen de la négociation et ce, en vue de retarder le plus possible l'usage de la force. St-Yves et Tanguay (2007) affirmaient qu'en 2007, 86% des situations requérant une réponse spécialisée se résolvaient pacifiquement par la négociation et seulement 8% requéraient un usage de force de la part du groupe tactique. À la section suivante, il sera question de décrire plus précisément le déroulement des opérations FILET et leur principal modèle de réponse aux situations de crise.

2.8. La réalité de la Sûreté du Québec : de la recherche à l'action

Depuis maintenant 18 ans, les modèles de réponse des équipes spécialisées de la Sûreté du Québec ont vu une nette évolution. En effet, Michaud et al. (2008) ont effectué trois études empiriques sur les situations de crise résolues par la Sûreté du Québec de 1990 à 2004. Celles-ci avaient pour objectif de détailler la description des situations, d'améliorer la prédiction des événements et de suggérer une classification. Ce sont ces travaux qui ont servi de bases aux changements observés au niveau des opérations déployées lors de situations de crise. Implanté en 2001 au niveau des opérations de type FILET, le modèle SINCRO, qui signifie Stratégie d'Intervention et de Négociation de Crise selon le Rythme Observé, a été développé à même les travaux de Slatkin en 2000 et a pour particularité de miser sur une intervention qui soit davantage liée au respect du rythme de la personne en crise. En effet, il existe trois étapes au modèle soit : (1) la crise, (2) la résolution de problème et (3), la reddition. Lors de la première étape, soit l'étape critique de la crise, le négociateur est encouragé à développer une bonne communication, un bon rapport avec l'individu en détresse. Il est attendu que celui-ci applique la méthode d'écoute active (encouragements, paraphrases, reflets, etc.) en vue de favoriser le discours de la personne en crise en omettant le plus possible de l'interrompre. De plus, il importe de gagner du temps, qui permet encore davantage l'établissement d'une relation. Une fois que différents indices sont ciblés (questions posées, diminution de l'émotivité, etc.) et que le négociateur reconnaît que l'individu est prêt à passer à l'étape suivante, celui-ci peut alors passer à la deuxième étape qui est celle de la résolution de problème. À cette étape, il est important que la charge émotionnelle soit moindre et que l'individu ait retrouvé un certain niveau de rationalité puisque le négociateur présentera diverses solutions possibles à l'individu et celui-ci doit être

en mesure de raisonner. Ensuite, un des signes les plus significatifs d'une transition vers une résignation se veut l'intérêt envers le futur. En effet, lorsque l'individu se met à poser des questions quant à ce qu'il adviendra de lui, il est possible de conclure que la troisième étape de reddition approche. Finalement, cette dernière doit comporter une emphase précise sur l'aspect volontaire du plan de reddition. Des confirmations verbales doivent être obtenues de l'individu en crise et des encouragements directifs doivent être prononcés par le négociateur. Cela dit, le processus décrit se veut dynamique et il n'est pas rare qu'un retour à la case départ soit observé. Tout compte fait, il est à souligner que le modèle de réponse SINCRO se distingue des autres modèles classiques d'intervention par le fait qu'il permet, en plus de définir précisément les objectifs à atteindre à chacune des étapes, de guider le négociateur en vue de respecter le rythme de l'individu en crise et aussi, de mettre l'emphase sur les phases de transition d'une étape à la suivante. La principale raison de l'implantation du modèle fut le fait que souvent, lors d'interventions de crise, le négociateur passe trop rapidement à l'étape de la résolution de problème, voire même de la reddition, alors que l'individu en crise se trouve toujours à l'étape émotionnelle de la crise. Par ailleurs, le modèle a servi à titre de mémorandum du GTI et aussi à faciliter la formation de policiers/enquêteurs en négociation. Ce dernier est décrit par ceux-ci comme permettant de suivre facilement le progrès d'une situation critique et aussi, d'intervenir de manière appropriée selon le cas. Ainsi, l'implantation du modèle SINCRO avait comme visée de respecter davantage le rythme de l'individu et de fait, favoriser une meilleure négociation et atteindre une meilleure résolution de la situation critique.

2.9. Synthèse des écrits

En somme, les définitions proposées quant à la compréhension globale du phénomène de situations de crise, de même que la définition exhaustive proposée par Michaud (2007), permettent de bien saisir la nature particulière du phénomène et combien les interventions policières se doivent de traduire une bonne adéquation entre le contexte et la réponse déployée. De plus, les typologies présentées permettent de cerner certaines des caractéristiques les plus saillantes aux situations et faisant état d'une prise en compte lors du processus de négociation. Au niveau des prévalences, bien que constituant des événements plutôt rares, les situations de crise sont tout de même démontrées comme ayant un impact important au niveau des ressources mobilisées, de l'attention médiatique portée, du jugement établi de la part de la population vis-

à-vis l'efficacité de son appareil policier, etc. C'est pourquoi les travaux effectués par Michaud et al. (2008) ont eu, d'une part, une forte pertinence en ce qui a trait à l'objet d'étude et d'autre part, une contribution pratique significative quant au phénomène des situations de crise au Québec. De manière plus précise, c'est à l'aide d'une démarche méthodologique empirique que les auteurs ont pu recueillir de l'information issue de la réalité observée sur le terrain pour ensuite la contraster à l'état des connaissances au niveau de la recherche. Ce faisant, il a ensuite été possible pour la Sûreté du Québec de procéder au changement organisationnel que fut celui de l'implantation du modèle de réponse SINCRO. Cependant, bien qu'il existe une littérature plutôt exhaustive en ce qui concerne les situations de crise en Amérique du Nord, peu de données sont disponibles quant à l'évolution temporelle des situations de crise sur le territoire du Québec. En effet, il existe une lacune au niveau théorique quant à une possible transformation du phénomène sur le territoire et au niveau empirique, quant aux possibles effets du modèle de réponse SINCRO sur les interventions en situations de crise. En amont, peu d'information à jour est disponible concernant la fréquence des résolutions pacifiques suite à l'application du nouveau modèle de la Sûreté du Québec ainsi que le degré de complexité des situations d'urgence depuis le nouveau tri appliqué aux cas pris en charge. Pour ainsi dire, un besoin existe en ce qui concerne la création de savoirs quant aux effets du modèle de réponse SINCRO sur le phénomène des situations de crise à partir de 2001 et de l'évolution des caractéristiques des événements et des individus au centre des crises toujours prises en charge aux suites du tri des veilles Filet en 2013.

3. Problématique

Les résultats de l'étude de Michaud et al. (2008) ont permis d'obtenir une base statistique solide faisant état des caractéristiques inhérentes aux situations de crise, de démontrer qu'il est possible d'utiliser des facteurs individuels et situationnels statiques et dynamiques afin de comprendre la séquence d'événements d'une situation de crise et finalement, d'obtenir une typologie empirique des dites situations de crise. La méthodologie de leurs travaux se voulant rigoureuse, c'est sur celle-ci que s'appuiera le présent projet de recherche. Cela dit, la réalité du phénomène des situations de crise requiert d'être analysé de nouveau à l'ère actuelle afin d'évaluer s'il existe une évolution quant à la nature de celui-ci et aussi, quant à la gestion

qu'en fait la police provinciale pour diverses raisons. Premièrement, la mise en place du modèle de négociation SINCRO a permis de standardiser les interventions policières auprès des personnes en crise, le but étant de désamorcer plus efficacement ces situations de crise. Deuxièmement, l'État a vu une modification importante dans l'administration de son service soit, dans l'adoption d'une approche davantage axée sur la prévention et la prise en compte de la santé mentale. Aux suites d'un besoin criant, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a par ailleurs mis sur pied en 2014 une Équipe de soutien en urgence psychosociale (ÉSUP) ayant pour mandat d'intervenir spécifiquement lors de situations comportant des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Sur le territoire montréalais, l'ÉSUP a effectué 1570 interventions en 2015 (Rapport annuel SPVM, 2015). Le SPVM peut servir de référence au phénomène pris en charge par la Sûreté du Québec dû à densité de la population présente sur l'Île de Montréal. Plus au Nord, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a répertorié une hausse du nombre moyen d'interventions psychosociales sur une base quotidienne de 8,4 interventions en 2015 à 11 interventions en 2016 (Rapport annuel SPVQ, 2016). Troisièmement, la séparation faite entre des résolutions de crises effectuées en « veille-filet » versus en celles obtenues lors d'opérations FILET II permet de croire que la complexité des situations varie considérablement d'un cas à l'autre. En ce sens, la proportion de résolutions pacifiques doit tenir compte de cette distinction. Également, il est probable que la criminalité ayant évolué dans l'ensemble à travers les années pour la province, il se peut que les cas représentant les individus au cœur des opérations FILET II ne soit plus les mêmes qu'il y a 30 ans. En somme, ces raisons expliquent en partie la nécessité d'analyser ces données afin d'être en mesure de tirer des conclusions quant au contexte actuel entourant ces interventions et les changements observés depuis les travaux de Michaud et al. (2008). L'environnement organisationnel de la Sûreté du Québec ayant évolué sur le plan opérationnel, les nouvelles procédures en place peuvent aussi avoir eu un effet sur la gestion du phénomène. Ainsi, le présent projet de recherche permettra d'effectuer une nouvelle analyse du phénomène étudié par Michaud et al. (2008), en plus de fournir des renseignements à l'organisation quant aux impacts de ses interventions sur l'issue de ces événements.

Plus précisément, depuis l'implantation en 2001 du modèle SINCRO aux opérations FILET II, qui requièrent le déploiement de la structure du Groupe d'Intervention, deux

changements majeurs ont eu lieu : (1) les policiers enquêteurs sont maintenant formés en négociation selon le modèle de réponse SINCRO et (2), la structure du GI n'est déployée que lorsque certains critères sont rencontrés, dont l'incapacité à résoudre la situation par les premiers répondants. Michaud et al. (2008) précisent cependant que dans 25% des cas, les situations de crises sont résolues sans nécessiter l'intervention de l'équipe spécialisée. En effet, il arrive souvent que les premiers répondants réussissent à désamorcer la crise ou que l'individu en détresse décide de se livrer aux forces de l'ordre. Dans d'autres cas, l'individu peut aussi s'enlever la vie. Cependant, dans les cas où la situation de crise persiste et répond à un certain nombre de critères relatifs au niveau d'urgence (ex. individu menaçant, agressif, personnes retenues contre leur gré, etc.), l'opération d'intervention spéciale FILET II (niveau 6) est lancée et ce, dès que l'une des circonstances suivantes est observée : 1) la présence d'otage; 2) la présence de coups de feu; 3) la présence d'un danger imminent pour la vie de l'individu ou pour autrui.

L'intérêt du présent projet de recherche concerne l'étude des situations de crise requérant spécifiquement l'intervention d'une équipe spécialisée de la Sûreté du Québec. L'objectif général du projet de recherche est donc d'analyser le traitement des situations de crise requérant le déploiement du Groupe d'Intervention (GI) depuis 1990, en tenant compte de l'implantation du modèle de réponse SINCRO et à la lumière de la proportion de résolutions pacifiques obtenues lors d'opérations FILET II. Nous nous attarderons à la proportion de résolutions pacifiques, à savoir la proportion de cas dans lesquels une stratégie de négociation (modèle SINCRO) fut employée, que l'utilisation de la force ne fut pas nécessaire et qu'il n'y eut pas de pertes de vie. De plus, deux objectifs spécifiques seront poursuivis. Tout d'abord, la présence ou non de différentes manifestations de violence lors de l'intervention sera analysée puisque cette-dernière se veut susceptible d'influencer le déroulement ainsi que l'issue d'une situation de crise. Il sera en effet question de déterminer s'il y a eu des changements quant au degré de violence présent à différentes périodes, à savoir la mise en place du modèle SINCRO et de la procédure des veilles d'opérations Filet, et si ceux-ci ont eu une influence sur la proportion de résolutions pacifiques. Ce qu'on appelle la veille d'opération Filet consiste en la première phase opérationnelle précédant le déclenchement de l'opération Filet, qui inclut le processus de validation. Au cours de celle-ci, une analyse de la situation en fonction des critères de

déclenchement est faite par l'officier de validation, qui doit s'assurer que la situation répond à au moins un de ces critères. Il doit également poser les actions appropriées afin de gérer adéquatement l'événement. Le processus de validation consiste quant à lui en la période durant laquelle les policiers confirment la présence de la personne, que l'endroit est endigué de façon sécuritaire, que la présence policière est connue du sujet, que la demande lui a été faite de se rendre et que ses intentions sont connues par les policiers.

Ensuite, tous autres facteurs susceptibles d'influencer le degré de complexité des situations de crise et le déroulement des interventions, qu'ils soient liés au profil des individus ou propres aux situations, seront analysées afin de vérifier leur effet sur l'issue des interventions. Ces facteurs concernent la proportion de situations où des antécédents psychiatriques ou d'abus de substances étaient connus et où l'intoxication lors de l'événement était présente.

En ce qui concerne les contributions anticipées, la Sûreté du Québec désire obtenir de l'information quant à l'évolution du phénomène des situations de crise et ainsi, mieux comprendre l'effet du nouveau modèle sur la gestion de celui-ci. Cet effet sera mesuré à même une comparaison des proportions de résolutions pacifiques avant et après l'implantation du modèle SINCRO mais aussi en comparant les effets qu'ont divers facteurs sur les issues de situations de crise entre les périodes de changements organisationnels. Selon les résultats obtenus, il sera alors possible de fournir des recommandations à l'organisation, sous sa demande, en ce qui concerne l'efficacité du changement organisationnel que fut la formation de policiers négociateurs au modèle SINCRO (résolutions pacifiques), d'informer cette dernière quant à l'évolution des profils d'individus et des types de situations de crise depuis 1990 mais surtout, depuis l'application du tri des veilles d'opérations Filet. En parallèle, le milieu de stage a également partagé un intérêt spécifique quant aux analyses. Tel que décrit précédemment, les services de police municipaux ont dû mettre sur pied des équipes spécialisées mieux outillées lors de la réponse à des appels de détresse psychologique. La Sûreté du Québec, quant à elle, désire savoir s'il y a également eu un accroissement des cas de santé mentale lors de ses interventions en situations de crise. Tel que rapporté dans la recension des écrits, les situations de crise gérées par la police comportent une forte proportion de personnes possédant un trouble de santé mentale (Feldman, 2001; Strauss, 2005; McMains et Mullins, 2006; Livingston, 2014). Les travaux de Michaud et al. (2008) ayant démontré qu'une forte proportion de cas répertoriés

entre 1990 et 2004 avaient pour auteur une personne mentalement perturbée, une analyse descriptive des données du présent projet permettra de vérifier s'il y a effectivement eu une hausse de la proportion d'individus en situation de détresse émotionnelle (personnes suicidaires) ou ayant un historique de troubles psychiatriques. En ce sens, les analyses quant aux facteurs liés à la santé mentale permettront de répondre au milieu de stage quant à savoir si les opérations FILET II sont maintenant plus complexes avec la distinction faite entre ces-dernières et les veilles d'opérations Filet et aussi, si les troubles de santé mentale expliquent en partie le déploiement de la structure GI.

4. Méthodologie

Sur le plan méthodologique, la présente section exposera d'abord la source des données constituant l'échantillon utilisé dans le présent projet. Par la suite, la nature de l'échantillon sera détaillée, la conceptualisation et l'opérationnalisation des variables à l'étude seront décrites, la stratégie d'analyse déployée sera exposée et finalement, les limites seront présentées. Pour débiter, la présente étude aura comme visée des données provenant de 781 situations de crise (prise d'otages, individus forcenés, personnes suicidaires) ayant eu lieu entre 1990 et 2019 où le Groupe d'Intervention (GI) de la Sûreté du Québec a dû intervenir. Tel que décrit précédemment, la base de données initiale fut développée par Michaud et al en 2008. Pour se faire, ceux-ci ont procédé à analyser aléatoirement une cinquantaine de dossiers contenant de l'information qualitative riche avec des renseignements tels que « le résumé de l'événement, les informations descriptives sur l'individu en crise et sur les caractéristiques de l'événement, le registre des opérations, le registre des négociations ainsi que la liste des effectifs policiers en présence » (Michaud, 2008). L'information fut recueillie par l'entremise de multiples sources dont principalement des témoignages de la part de policiers, victimes, témoins, membres de la famille ou connaissances de l'individu en crise, de même qu'à l'aide de documents officiels des services de police, notamment, la consultation de dossiers criminels à l'aide d'une base de données policières à autorisation restreinte (CRPQ - Centre des renseignements policiers du Québec), des services correctionnels et des dossiers médicaux et psychiatriques. Un chercheur unique a par la suite codifié l'information en créant une grille d'analyse qui, comportant au total 90 items, a servi à créer un modèle de rapport qui est maintenant utilisé par les enquêteurs du

GI de la Sûreté du Québec afin de répertorier toutes les interventions de crise où une opération FILET II est lancée. Ce rapport comporte huit parties : 1) la description du sujet en crise; 2) la description de la crise; 3) la description des armes en présence; 4) la description des otages (s'il y a lieu); 5) le déroulement des négociations; 6) la résolution de la crise et 7) le niveau d'agressivité atteint au courant de la crise (Tellier, 2014). La Sûreté du Québec a ensuite poursuivi l'alimentation de cette dernière en codant toutes les données des rapports policiers. Ainsi, c'est cette base de données à jour, comportant au total 781 événements, qui servira au présent projet de recherche et c'est à partir de ces travaux de Michaud (2008) que s'inspirera la méthodologie du présent projet. Spécifiquement à ce projet de stage, la méthodologie se veut la suivante. Aucune collecte de données ne fut menée puisque la taille de l'échantillon se voulait suffisante. Par contre, la base de données a dû être rendue anonyme par le retrait de variables nominatives telles que le nom, le prénom, la date de naissance (jour, mois, année) et le numéro de dossier d'enquête de la SQ. De plus, pratiquement toutes les variables ont dû être recodées en variables numériques.

4.1. Source des données

La base de données utilisée est sous la responsabilité de la Division de la coordination des enquêtes sur les crimes majeurs. Note importante, il n'a pas été possible d'obtenir une base de données secondaire rapportant les événements décrits comme étant des veilles d'opérations Filet. En effet, ces données existent, mais ne sont pas accessibles par la Sûreté du Québec puisque celles-ci réfèrent à des situations prises en charge par les services de police municipaux. Le nombre, soit 187 cas de veilles Filet depuis 2014, fut obtenu mais sans avoir le détail des interventions. De fait, le total de 781 événements comptabilisés par la SQ uniquement ont fait l'objet d'analyses statistiques dans ce projet de recherche. Il est également important de mentionner que la base de données ne représente pas toutes les situations de crise ayant eu lieu au Québec durant la période s'étalant de 1990 à 2019. En effet, seules les situations ayant nécessité le déploiement d'une opération FILET II sont étudiées. De plus, puisque le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) possèdent également leur propre structure d'intervention spécialisée, certains événements survenus sur le territoire québécois et ayant un niveau de risque élevé n'ont donc

pas été considéré dans le présent projet pour cause d'une limite sur le plan de l'accessibilité des données.

4.2. Conceptualisation et opérationnalisation

4.2.1. Variables dépendantes

Il est entendu que l'issue des situations de crise, étant la variable dépendante principale liée à l'objectif général du projet, est analysée selon qu'il y ait présence d'une résolution pacifique versus non pacifique. L'issue pacifique d'une situation de crise fut mesurée par les types de résolutions référant aux catégories suivantes : 1) reddition spontanée avant une négociation, 2) reddition pacifique suite à une négociation, 3) pris sur le fait avant une négociation, 4) pris sur le fait après une négociation et 5), fuite de l'individu. Initialement, il semblait pertinent de conceptualiser les résolutions pacifiques comme étant celles où il y avait absence de tous types de violence. Mais suite à l'analyse préalable de la base de données, il fut observé que plusieurs événements codés comme ayant mené à une reddition pacifique traduisaient également diverses manifestations de violence. Pour cette raison, une issue pacifique de la crise se veut conceptualisée comme étant une résolution où le sujet fut appréhendé sans que le GTI n'ait eu à intervenir. Ce faisant, toutes situations ayant une résolution non pacifique furent par le fait même ciblées comme étant celles où l'usage du Groupe Tactique d'Intervention (GTI) fut nécessaire. Dans la base de données, ces événements furent comptabilisés en indiquant l'usage d'une intervention dynamique du GTI. De plus, les résolutions saisies comme ayant mené à la mort du sujet (mort par suicide, tué par les policiers) furent codés comme non-pacifiques. Enfin, il est à noter que diverses manifestations de violence verbales et/ou comportementales peuvent avoir eu lieu, sans pour autant qu'il y ait de perte de vie et/ou qu'il y ait eu appréhension du sujet avec emploi de la force.

Ensuite, trois variables dépendantes secondaires seront analysées soit, les redditions pacifiques, à savoir les résolutions de crise avec emploi d'une négociation ayant mené à une appréhension pacifique, la violence auto-agressive (verbalisations, comportements, suicides) et la violence hétéro-agressive sur policiers (verbalisations, comportements, meurtres). Les manifestations de violence se retrouvent également comme variables indépendantes puisque

certains facteurs situationnels peuvent exacerber la violence, mais la violence peut également influencer sur la probabilité de résoudre une crise de manière pacifique.

4.2.2. Variables indépendantes

Comme l'objectif général de la présente étude se veut d'étudier l'issue des interventions en situation de crise, précisément les proportions de résolutions pacifiques, les variables indépendantes se veulent donc spécifiquement les facteurs susceptibles d'influencer la résolution pacifique d'un événement. Dans le cadre de ce projet, les variables indépendantes sont en premier lieu les différentes manifestations/indicateurs de violence. L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence comme étant « *l'usage délibéré ou la menace d'utiliser la force physique ou le pouvoir dans le but de causer ou de risquer de causer des blessures physiques, la mort, des dommages psychologiques, des difficultés de développement ou une privation à soi-même, une autre personne, un groupe ou une communauté* » (World Health Organization, 2002). Dans le contexte de ce projet, les manifestations de violence peuvent donc être orientées envers le sujet lui-même, les policiers ou sinon les otages. À noter que les manifestations de violence hétéro-agressives sur otages furent exclues des analyses puisque les prises d'otages se veulent des événements moins fréquents. Concrètement, les indicateurs se regroupent selon 2 catégories générales possédant chacune 3 sous-catégories : 1) présence de violence auto-agressive (1 = verbalisation auto-agressive; 2 = comportement auto-agressif; 3 = suicide) et 2) présence de violence hétéro-agressive sur policiers (1 = verbalisation hétéro-agressive; 2 = comportement hétéro-agressif; 3 = meurtre d'un policier).

Par la suite, diverses variables indépendantes secondaires furent analysées afin de déterminer quels autres facteurs sont contributifs aux issues pacifiques des événements. Celles-ci se séparent en deux types soit 1) les caractéristiques individuelles propres à l'individu en crise et 2) les caractéristiques situationnelles liées à la nature des événements. Quant aux caractéristiques individuelles, les facteurs retenus sont : 1) le sexe du sujet (1 = homme; 0 = femme), 2) l'âge du sujet, 3) l'origine du sujet (1 = québécois; 0 = autres), 4) l'occupation du sujet (1 = sans emploi; 0 = autres), 5) les types de troubles psychiatriques diagnostiqués (1 = troubles de l'humeur; 2 = troubles psychotiques; 3 = troubles délirants; 4 = trouble mental organique), 6) les types d'antécédents d'abus de substances connus (1 = alcool; 2 = drogues; 3 = médicaments), 7) les types d'intoxication lors de l'événement (1 = alcool; 2 = stupéfiants; 3

= médicaments d'ordonnance), 8) la présence de tentatives de suicide antérieures (1 = oui; 0 = non), 9) la présence d'une lettre de suicide (1 = oui; 0 = non). En ce qui concerne les facteurs spécifiques à la nature des événements, ceux-ci réfèrent aux éléments suivants : 1) type de situation de crise (1 = individu barricadé, armé et dangereux; 2 = prise d'otage; 3 = personne suicidaire), 2) les trois principales régions/districts de l'intervention (1 = Montréal/Laval/Laurentides/Lanaudière, 2 = Capitale Nationale/Chaudière-Appalaches, 3 = Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec), 3) la durée totale de l'intervention, 4) la durée décisionnelle, 5) la durée de préparation, 6) la présence d'arme à feu (1 = oui; 0 = non), 7) la présence de coups de feu (1 = oui; 0 = non), 9) la présence d'explosifs (1 = oui; 0 = non).

4.3. Stratégie d'analyse

En ce qui a trait à la stratégie analytique, des analyses descriptives seront d'abord effectuées pour l'ensemble des variables afin d'obtenir une meilleure idée de la nature et distribution de l'échantillon en question et ce sous forme de différents tableaux. Ensuite, dans l'optique de mettre en lumière l'évolution temporelle de chacune des variables d'intérêt avec un meilleur visuel, des graphiques de description seront extraits avec des courbes de tendance linéaires pour chacun et des axes secondaires dans certains cas. Par la suite, des analyses de type AREG seront effectuées pour les variables indépendantes traduisant le plus de fluctuations dans le but d'évaluer leurs potentiels effets sur les issues des situations de crise et sur les manifestations de violence. En ce sens, les variables indépendantes, tant au niveau de la violence que des caractéristiques propres aux sujets ou aux situations de crise, seront contrôlées afin de déterminer leur degré d'influence sur le phénomène. À partir de ces résultats, il sera alors possible d'observer, une fois les variables contrôlées, quels effets réels ont eu les deux changements organisationnels majeurs ayant eu lieu à la SQ, à rappeler l'introduction du modèle SINCRO en 2001 et l'implantation des veilles d'opérations Filet en 2013. L'ensemble de ces analyses permettront de répondre à la fois à l'objectif général quant aux fluctuations de résolutions pacifiques obtenues à travers le temps mais aussi aux objectifs spécifiques concernant quels facteurs sont susceptibles d'avoir influencé le degré de complexité des opérations FILET II à travers les années et aussi les changements appliqués au tri des cas qui mènent à leur déclenchement.

4.4. Limites

Au niveau des limites méthodologiques, il est important de réitérer que les interventions en situations de crise effectuées par le SPVM et le SPVQ ne font pas partie du présent échantillon. Ainsi, il s'agit de deux limites du projet, en ce sens que les résultats ne pourront pas être généralisés au phénomène complet des situations de crise au sein de la population québécoise. Puisque les événements étudiés sont en fait plutôt rare dans la perspective globale de la criminalité, la puissance statistique de la présente analyse s'en veut donc limitée. De plus, les données répertoriées pouvant être saisies par différents acteurs du dossier ne sont pas systématiquement saisie par l'enquêteur responsable et il est donc également possible que certaines erreurs de recodage se soient glissées dans celle-ci et que, certains acteurs n'ayant pas reçu la formation relative au modèle SINCRO, saisissent des données non représentatives de la réalité de l'événement. De fait, aucune validation ne fut effectuée à la suite des saisies et donc, une certaine nuance doit être apportée quant à la validité empirique des résultats de ce projet de recherche.

5. Résultats

5.1. Analyses descriptives

Toutes les analyses furent menées à partir du logiciel IBM SPSS version 26. Dans un premier temps, des fréquences de distribution et des proportions furent exploitées afin d'obtenir des précisions quant à la nature des variables d'intérêt et ce, en fonction de trois sous-échantillons renvoyant à des périodes spécifiques. Ces périodes représentent respectivement les années de 1990 à 2000, de 2001 à 2012 et finalement de 2013 à 2019. Celles-ci consistent en des points de coupures représentatives de la date d'implantation du modèle SINCRO (2001) et la date de mise en place de la procédure des veilles d'opérations Filet (2013). Pour chacune des périodes, les caractéristiques générales liées aux situations et aux sujets furent extraites afin d'avoir une vision globale de l'évolution du phénomène à travers les années. Ces variables réfèrent aux types de situation de crise, la région/district d'intervention, les différentes étapes dans le temps, l'emploi de la négociation, la présence d'arme à feu, les coups de feu tirés ou la présence d'explosif, ainsi qu'à l'âge, au sexe, à l'origine et à l'occupation du sujet. Par la suite,

les fréquences et les proportions des différents cas de figure de résolutions pacifiques (redditions pacifiques après négociation, redditions spontanées avant ou après une négociation, appréhensions sur le fait avant et après la négociation, fuites) furent extraits par année en vue d'observer s'il existe des variations dans le temps. Le nombre total de cas par année fut également considéré. Finalement, divers facteurs susceptibles d'influencer ces résolutions ont aussi été analysés à séquence de manifestations de violence d'abord (auto-agressive, hétéro-agressive sur policiers) et de facteurs contributifs au déroulement des interventions (antécédents psychiatriques, antécédents d'abus de substances, intoxication lors de l'événement) par la suite.

5.1.1. Caractéristiques générales des événements et variables démographiques des individus en crise

Cette section consistera à présenter les résultats d'analyses descriptives effectuées quant aux caractéristiques générales des événements ainsi qu'aux variables démographiques par période de changement organisationnel. Le tableau 1 suivant expose l'ensemble de ces résultats descriptifs en nombres, proportions et moyennes selon le cas.

Tableau I. *Caractéristiques générales des événements et variables démographiques des individus par période de changement organisationnel.*

Variable	1990-2000			2001-2012			2013-2019		
	n	%	M	n	%	M	n	%	M
Type de situation									
Individu barricadé, armé et dangereux	126	28		95	40		56	65	
Personne suicidaire	270	59		126	53		31	36	
Prise d'otage	60	13		19	8		12	14	
Région/District									
Montréal/Laval/ Laurentides/ Lanaudière	115	25		81	24		21	23	
Capitale Nationale/ Chaudière-Appalaches	81	18		29	12		8	9	
Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du-Québec	46	10		9	12		22	26	
Étapes de l'intervention									
Durée décisionnelle			98			150			305
Durée de préparation			131			150			151
Durée totale			415			424			626

Négociation	74	71	78
Durée cha-cha	2,24	4,91	19
Durée totale	52	50	73
Présence d'arme à feu	83	70	60
Présence de coups de feu	50	49	49
Présence d'explosifs	7	6	3
Sexe du sujet			
Homme	95	95	92
Âge du sujet	37	40	42
Occupation du sujet			
Sans emploi	59	69	67
Origine du sujet			
Caucasienne	84	83	76
Antécédents suicidaires	21	25	25

À même le tableau 1 ci-dessus, il est possible d'observer qu'en ce qui a trait aux types de situations de crise, il y eu une hausse à travers le temps des situations impliquant un individu armé et barricadé chez lui alors qu'il y a y une diminution de personnes suicidaires. Les prises d'otages demeurent quant à elle des événements rares au fil des années. Pour le lieu géographique des crises, la période correspondant à la mise en place de la distinction des veilles d'opérations Filet traduit une hausse de cas dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec. La durée totale des interventions ainsi que la durée décisionnelle ont aussi augmenté pour cette période. L'application d'une stratégie de négociation est demeurée autour de 75% des situations au fil du temps. De plus, on constate que la présence d'armes à feu a diminuée depuis 1990. Enfin, pour le profil des individus auteurs des situations de crise, celui-ci est demeuré relativement stable pour l'ensemble des variables démographiques ainsi que les antécédents suicidaires connus.

5.1.2. Issue des situations de crise

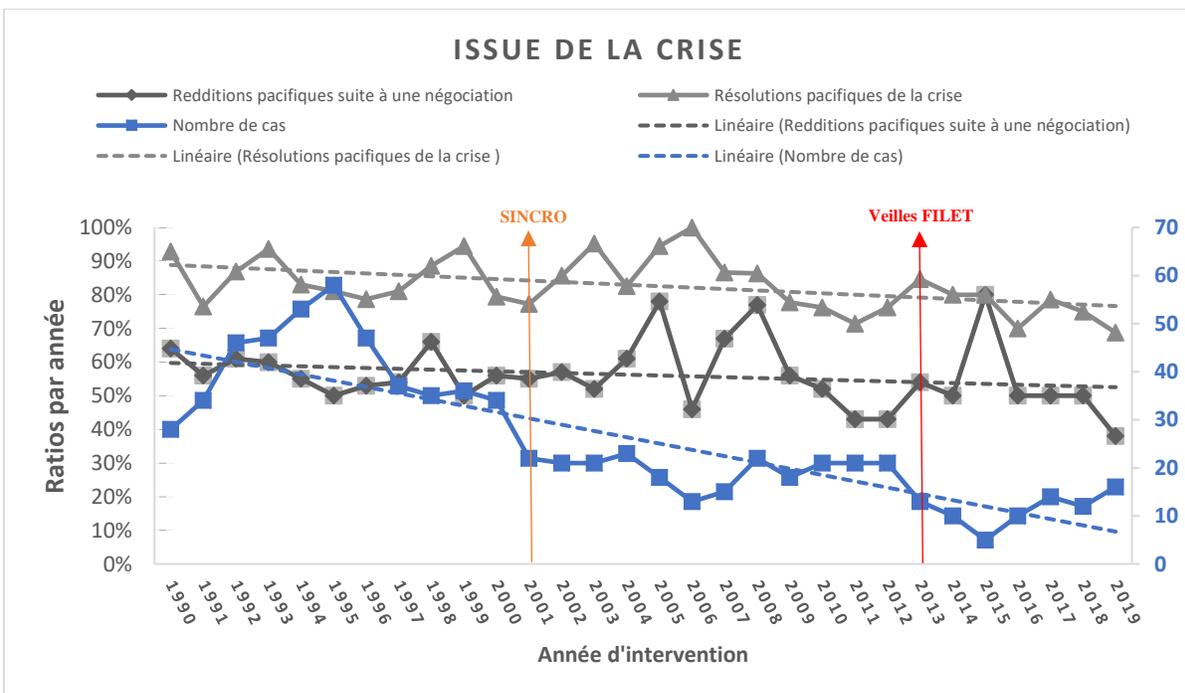
Cette section exposera les résultats obtenus quant à l'issue des situations de crise et les variations observées à travers les années. Tout d'abord, le tableau 2 suivant rapporte les proportions de résolutions par type.

Tableau II. *Issue de la crise : Résolutions pacifiques des crises par type pour chaque année d'intervention.*

Période	Reddition pacifique		Reddition spontanée		Pris sur le fait avant négo.		Pris sur le fait après négo.		Fuite avant négo		Total résolutions pacifiques		Total des cas
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Pré modèle SINCRO													
1990	18	64,3	5	17,9	2	7,1	0	0	1	3,6	26	92,9	28
1991	19	55,9	3	8,8	0	0	3	8,8	1	2,9	26	76,5	34
1992	28	60,9	8	17,4	3	6,5	1	2,2	0	0	40	87,0	46
1993	28	59,6	11	23,4	1	2,1	3	6,4	1	2,1	44	93,6	47
1994	29	54,7	9	17,0	3	5,7	3	5,7	0	0	44	83,0	53
1995	29	50,0	10	17,2	3	5,2	5	8,6	0	0	47	81,0	58
1996	25	53,2	6	12,8	4	8,5	2	4,3	0	0	37	78,7	47
1997	20	54,1	5	13,5	4	10,8	0	0	1	2,7	30	81,1	37
1998	23	65,7	4	11,4	2	5,7	2	5,7	0	0	31	88,6	35
1999	18	50,0	8	22,2	6	16,7	1	2,8	1	2,8	34	94,4	36
2000	19	55,9	7	20,6	1	2,9	0	0	0	0	27	79,4	34
Total	256	56,3	76	16,7	29	6,4	20	4,4	5	1,1	386	84,8	455
Depuis l'introduction du modèle SINCRO													
2001	12	54,5	3	13,6	0	0	2	9,1	0	0	17	77,3	22
2002	12	57,1	6	28,6	0	0	0	0	0	0	18	85,7	21
2003	11	52,4	6	28,6	1	4,8	1	4,8	1	4,8	20	95,2	21
2004	14	60,9	3	13,0	2	8,7	0	0	0	0	19	82,6	23
2005	14	77,8	1	5,6	0	0	2	11,1	0	0	17	94,4	18
2006	6	46,2	7	53,8	0	0	0	0	0	0	13	100	13
2007	10	66,7	3	20,0	0	0	0	0	0	0	13	86,7	15
2008	17	77,3	2	9,1	0	0	0	0	0	0	19	86,4	22
2009	10	55,6	3	16,7	0	0	1	5,6	0	0	14	77,8	18
2010	11	52,4	3	14,3	1	4,8	1	4,8	0	0	16	76,2	21
2011	9	42,9	4	19,0	0	0	0	0	2	9,5	15	71,4	21
2012	9	42,9	5	23,8	2	9,5	0	0	0	0	16	76,2	21
Total	135	57,2	46	19,5	6	2,5	7	3,0	3	1,3	197	83,5	236
Depuis l'introduction des Veilles FILET													
2013	7	53,8	2	15,4	2	15,4	0	0	0	0	11	84,6	13
2014	5	50,0	1	10,0	1	10,0	0	0	1	10,0	8	80,0	10
2015	4	80,0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	66,7	5
2016	5	50,0	2	20,0	0	0	0	0	0	0	7	70,0	10
2017	7	50,0	4	28,6	0	0	0	0	0	0	11	78,6	14
2018	6	50,0	3	25,0	0	0	0	0	0	0	9	69,2	12
2019	6	37,5	4	25,0	0	0	1	6,3	0	0	11	57,9	16
Total	40	50,0	16	20,0	3	3,5	1	1,3	1	1,2	61	76,3	80

En référence au tableau 2 ci-dessus, on observe que l'ensemble des résolutions conceptualisées comme étant pacifiques sont demeuré stables aux alentours de 80% d'une période à l'autre avec une diminution modeste à partir de 2015. De plus, les résultats indiquent que les redditions pacifiques obtenues suite à une négociation ont quelques peu diminuées à la période relative aux veilles d'opérations Filet et inversement, qu'il y eu une légère hausse des redditions spontanées (l'individu s'est rendu lui-même sans la nécessité d'une stratégie de résolution appliquée par les policiers). La figure 1 ci-dessous permet de voir plus clairement que, contrairement aux résultats anticipés, il n'y a pas eu de hausse significative des issues pacifiques suivant la mise en place du modèle SINCRO et même que globalement, celles-ci tendent à diminuer légèrement d'année en année. Cependant, comparé au total du nombre de cas par année, on note que les opérations FILET II diminuent également au fil des ans. Ceci laisse croire que le tri qu'on applique au cas pris en charge par le GI a possiblement changé et que le type de situation de crise n'est possiblement plus le même qu'au début des années 90'.

Figure 1. *Issue de la crise : Ratio des redditions pacifiques suite à une négociation et des résolutions pacifiques de la crise mis en relation avec les nombres de cas par année.*



Donc, les prochaines sections vont étudier les types de cas traités et les divers facteurs pouvant expliquer cette variation. Notamment, il sera d'abord question d'évaluer si la violence est plus ou moins présente sous différentes formes, si par la suite les sujets présentent différents profils et finalement, si le déroulement des situations varie en fonction de facteurs situationnels précis.

5.1.3. Manifestations de violence

Pour débiter, la violence, selon ses différentes formes, est susceptible de modifier l'intervention policière, notamment par l'usage qu'elle fait de la force afin de maîtriser un sujet en crise. Veillant fondamentalement à éviter les pertes de vies, autant en assurant la sécurité de civils que des membres de son organisation, il importe de prendre en considération l'escalade potentielle de violence pouvant survenir en situations de crise. Ainsi, il a semblé pertinent d'analyser l'évolution des différentes formes que peut prendre la violence lors de ces opérations. Il est prédit que plus la violence est élevée, indépendamment du type, moins il y a de chances que l'issue de la situation soit pacifique. Le tableau 3 à la page suivante rapportent les résultats de ces analyses en ce qui concerne les diverses manifestations de violence autodirigée et de violence hétéro-dirigée à l'endroit de policiers. La violence à l'endroit d'otages fut exclue des analyses puisque ces événements se veulent trop rares en nombres absolues pour la démarche analytique choisie.

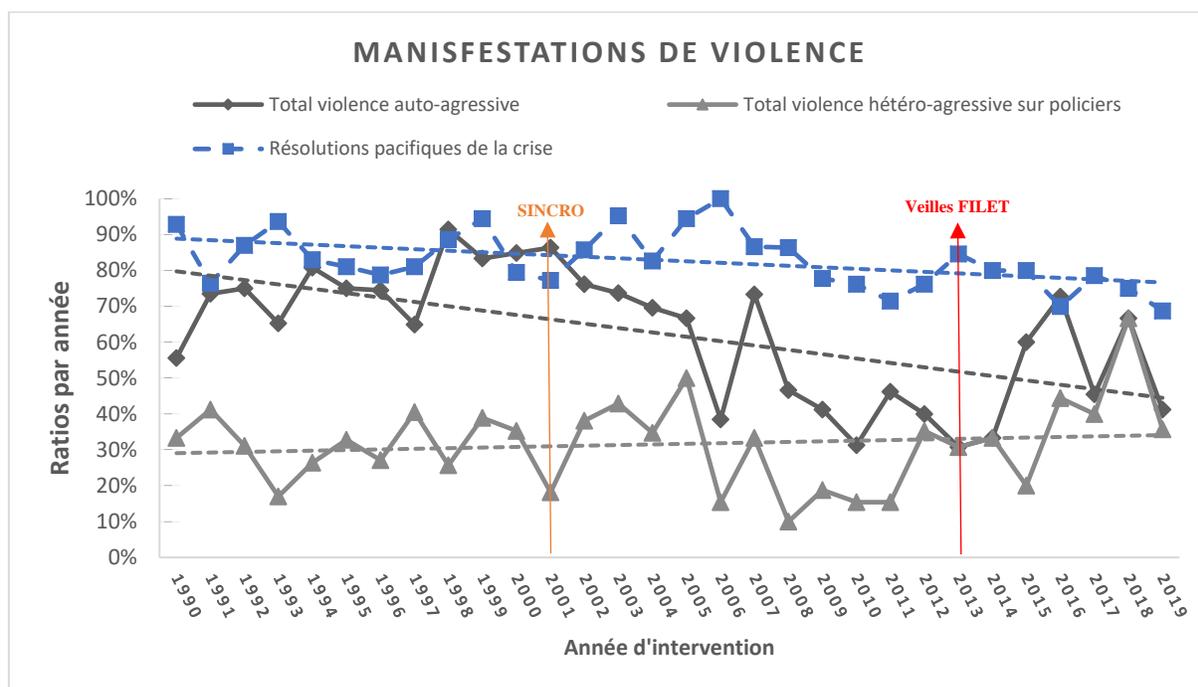
Tableau III. *Manifestations de violence : types de violence auto-agressives et hétéro-agressives envers policiers observés lors des interventions par année.*

Période	Verbalisations de violence auto-agressive		Comportements de violence auto-agressive		Suicides		Total violence auto-agressive		Total des cas	Verbalisations de violence sur policiers		Comportements de violence sur policiers		Meurtres d'un policier		Total violence sur policiers		Total des cas	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	n	%	n	%	n	%	n	%	n	
Pré modèle SINCRO																			
1990	11	42,3	4	15,4	0	0,0	15	55,6	27	5	18,5	4	14,8	0	0,0	9	33,3	27	
1991	16	47,1	3	8,8	6	17,6	25	73,5	34	5	14,7	9	26,5	0	0,0	14	41,2	34	
1992	22	52,4	7	16,7	4	9,5	33	75,0	44	8	17,8	6	13,3	0	0,0	14	31,1	45	
1993	22	48,9	7	15,6	1	2,2	30	65,2	46	8	17,0	0	0,0	0	0,0	8	17,0	47	
1994	28	54,9	9	17,6	5	9,8	42	80,8	52	9	17,0	5	9,4	0	0,0	14	26,4	53	
1995	27	50,0	7	13,0	8	14,8	42	75,0	56	14	24,1	4	6,9	1	1,7	19	32,8	58	
1996	24	52,2	6	13,0	5	10,9	35	74,5	47	5	10,4	8	16,7	0	0,0	13	27,1	48	
1997	16	43,2	3	8,1	5	13,5	24	64,9	37	10	27,0	5	13,5	0	0,0	15	40,5	37	
1998	26	74,3	4	11,4	2	5,7	32	91,4	35	8	22,9	1	2,9	0	0,0	9	25,7	35	
1999	25	69,4	5	13,9	0	0,0	30	83,3	36	12	33,3	2	5,6	0	0,0	14	38,9	36	
2000	23	71,9	3	9,4	2	6,3	28	84,8	33	9	26,5	3	8,8	0	0,0	12	35,3	34	
Total	240	54,8	58	13,2	38	8,7	336	75,2	447	93	20,5	47	10,4	1	0,2	141	31,1	454	
Depuis l'introduction du modèle SINCRO																			
2001	13	59,1	2	10,5	4	21,1	19	86,4	22	4	18,2	0	0,	0	0,0	4	18,2	22	
2002	10	47,6	5	31,3	1	6,3	16	76,2	21	5	23,8	3	14,3	0	0,0	8	38,1	21	
2003	13	68,4	1	7,1	0	0,0	14	73,7	19	8	38,1	1	4,8	0	0,0	9	42,9	21	
2004	10	43,5	3	18,8	3	18,8	16	69,6	23	6	26,1	2	8,7	0	0,0	8	34,8	23	
2005	2	11,1	9	75,0	1	8,3	12	66,7	18	5	27,8	3	16,7	1	5,6	9	50,0	18	
2006	4	30,8	1	20,0	0	0,0	5	38,5	13	1	7,7	1	7,7	0	0,0	2	15,4	13	
2007	6	40,0	4	36,4	1	9,1	11	73,3	15	4	26,7	1	6,7	0	0,0	5	33,3	15	
2008	3	20,0	3	42,9	1	14,3	7	46,7	15	1	5,0	1	5,0	0	0,0	2	10,0	20	
2009	6	35,3	0	0,0	1	14,3	7	41,2	17	2	12,5	1	6,3	0	0,0	3	18,8	16	

2010	4	25,0	1	20,0	0	0,0	5	31,3	16	0	0,0	2	15,4	0	0,0	2	15,4	13
2011	6	46,2	0	0,0	0	0,0	6	46,2	13	2	15,4	0	0,0	0	0,0	2	15,4	13
2012	7	35,0	1	12,5	0	0,0	8	40,0	20	4	23,5	2	11,8	0	0,0	6	35,3	17
Total	84	39,6	30	14,2	12	5,7	126	59,4	212	42	19,8	17	8,0	1	0,5	60	28,3	212
Depuis l'introduction des Veilles FILET																		
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	n	%	n	%	n	%	n	%	n
2013	2	15,4	1	7,7	1	7,7	4	30,8	13	4	30,8	0	0,0	0	0,0	4	30,8	13
2014	1	11,1	1	11,1	1	11,1	3	33,3	9	2	33,3	0	0,0	0	0,0	2	33,3	6
2015	1	20,0	1	20,0	1	20,0	3	60,0	5	0	0,0	1	20,0	0	0,0	1	20,0	5
2016	5	45,5	3	27,3	0	0,0	8	72,7	11	4	44,4	0	0,0	0	0,0	4	44,4	9
2017	4	36,4	1	9,1	0	0,0	5	45,5	11	3	30,0	1	10,0	0	0,0	4	40,0	10
2018	4	33,3	0	0,0	4	33,3	8	66,7	12	4	33,3	4	33,3	0	0,0	8	66,7	12
2019	6	35,3	1	5,9	0	0,0	7	41,2	17	5	35,7	0	0,0	0	0,0	5	35,7	14
Total	23	29,5	8	10,3	7	9,0	38	48,7	78	22	31,9	6	8,7	0	0,0	28	40,6	69

Concernant la violence auto-agressive, on observe qu'il y eu une diminution globale à travers le temps et surtout, qu'il y eu un creux entre 2006 et 2014. Les verbalisations ont spécifiquement diminué, alors que les comportements et suicides sont demeurés plutôt stables. En ce qui a trait à la violence hétéro-agressive sur policiers, il importe de noter que celle-ci a augmenté de près de 10% entre les périodes post modèle SINCRO et post veilles Filet. La figure 2 ci-dessous permet de mieux observer les variations globales des deux types de violence mis en relation avec les résolutions pacifiques.

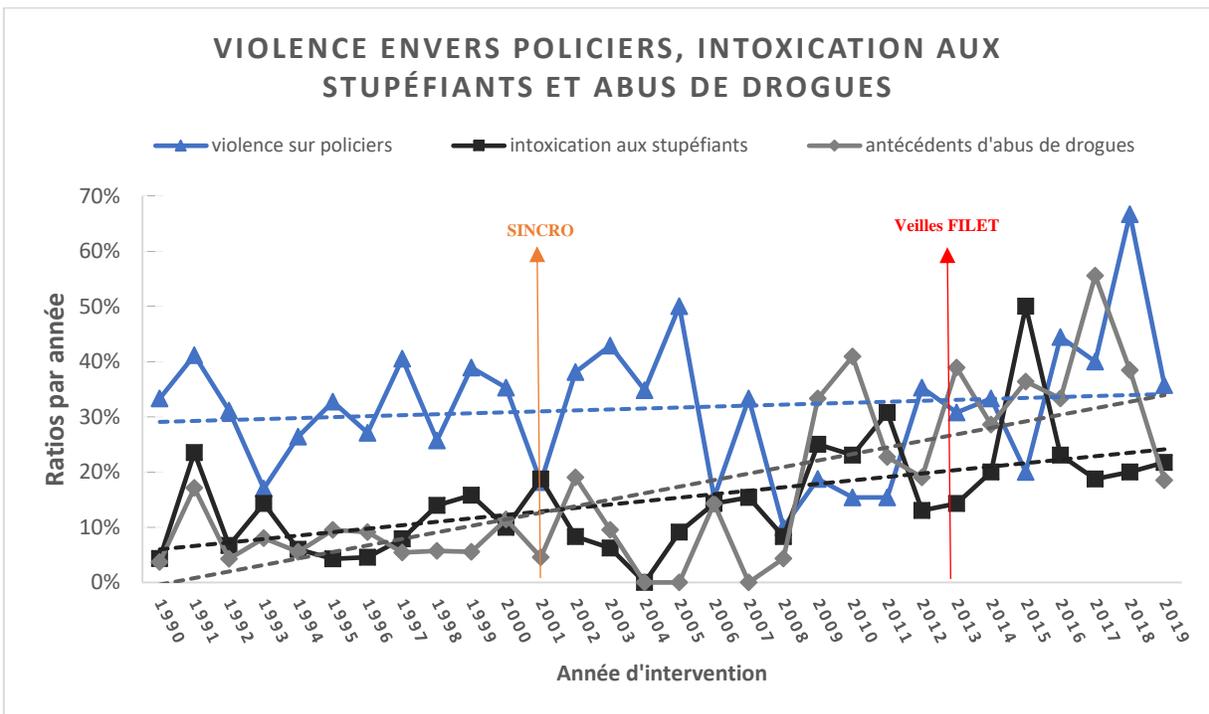
Figure 2. *Évolution dans le temps des manifestations de violence auto-agressive et hétéro-agressive sur policiers mises en relation avec les résolutions pacifiques de la crise.*



On note que les deux types de violence diminuent globalement au fil du temps et que les résolutions pacifiques, malgré cela, demeurent stables avec une légère baisse graduelle. Ceci permet de voir que malgré la présence de violence et ces fluctuations, cela ne semble pas avoir d'effet sur l'issue pacifique d'une crise. Ceci sera investigué plus en profondeur à l'aide d'AREG plus loin dans le chapitre. En complément, si l'on observe les deux courbes, on note que les deux types de violence ont davantage de fluctuations à la hausse à partir de 2013, qui

réfère à la mise en place des veilles d'opérations Filet. Ceci laisse croire que les situations de crise prises en charge par l'équipe spécialisée de la SQ à partir de cette date traduisent davantage de manifestations de violence exceptionnelles et seraient plus complexes à résoudre. Malgré cela, si l'on observe les proportions de résolutions pacifiques, les résultats démontrent que pour la période avec veilles Filet, la SQ maintient tout de même un bon taux d'efficacité où les crises sont résolues sans nécessiter l'intervention tactique ou qu'il y ait de pertes de vies. De manière plus précise, la figure 3 ci-dessous nous rapporte les taux de violence hétéro-agressive envers les policiers mis en relation avec l'intoxication aux stupéfiants et l'abus de drogues. Cette information est pertinente puisque la violence sur policiers a davantage de cas élevés à la période post veilles Filet comparée à la violence auto-agressive qui a maintenu une proportion globale à la baisse pour cette période. De plus, les antécédents d'abus de drogues et l'intoxication aux stupéfiants semblent être des facteurs clés ayant évolué chez les individus. Il est donc requis de tenir compte de pressions pouvant s'exercer sur l'individu en crise le poussant à agir envers les intervenants.

Figure 3. *Évolution dans le temps de la violence hétéro-agressive envers les policiers mis en relation avec les antécédents d'abus de drogues et l'intoxication aux stupéfiants.*



À partir de 2004, davantage de fluctuations sont observables pour la variable violence. En effet, même si l'on constate une hausse continue depuis 1990, on note de plus grands écarts à partir de cette date et où entre 2006 à 2011, on observe un creux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le modèle SINCRO était bien en place et agissait positivement sur cette manifestation de violence, mais le tri des veilles Filet n'était pas quant à lui appliqué. Cette hypothèse sera analysée à la section liée aux AREG. Enfin, en tenant compte du fait que le nombre de cas diminue d'année en année et que cela cause une plus ample dispersion entre les résultats, il est également possible d'entrevoir l'option que les cas sont plus hétérogènes causant davantage de fluctuations. Pour l'intoxication et l'abus de substance, les deux facteurs tendent à la hausse, avec une plus grande saillance des antécédents d'abus de drogues. On note aussi une hausse importance de 2008 à 2010, soit de 35%. Encore une fois, la plus forte hétérogénéité et un total des cas plus bas pourraient être en cause.

5.1.4. Facteurs contributifs au déroulement de la crise

Enfin, en ce qui a trait à d'autres facteurs pouvant expliquer l'absence d'une amélioration des taux de résolutions pacifiques, le tableau 4 suivant regroupe l'ensemble des variables ayant traduit plus de variations lors d'analyses préalables. Ceux-ci consistent en l'intoxication du sujet à l'alcool ou aux stupéfiants, les antécédents psychiatriques ou d'abus de substances, notamment d'alcool ou de drogues.

Tableau IV. *Facteurs contributifs au déroulement de la crise : Intoxication aux stupéfiants et à l'alcool, antécédents d'abus d'alcool ou de drogues et antécédents psychiatriques connus.*

Période	Intoxication à l'alcool		Intoxication aux stupéfiants		Antécédents d'abus d'alcool		Antécédents d'abus de stupéfiants		Antécédents psychiatriques	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
1990	11	47,8	1	4,3	4	14,8	1	3,7	17	56,7
1991	15	44,1	8	23,5	8	22,9	6	17,1	9	26,5
1992	18	40,0	3	6,7	9	19,1	2	4,3	18	37,5
1993	26	53,1	7	14,3	7	14,0	4	8,0	19	38,0
1994	28	56,0	3	6,0	7	13,0	3	5,6	22	39,3
1995	23	48,9	2	4,3	13	20,6	6	9,5	19	32,2
1996	18	40,9	2	4,5	8	18,2	4	9,1	12	25,0
1997	20	52,6	3	7,9	5	13,5	2	5,4	11	29,7

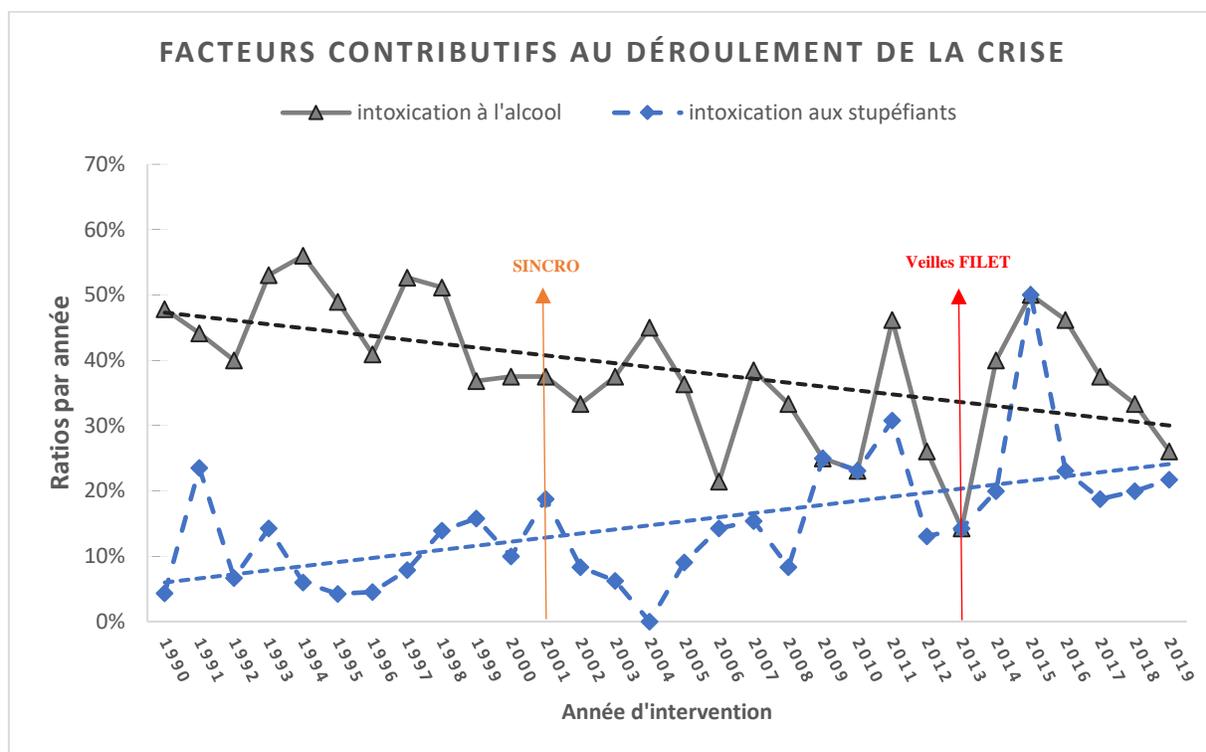
1998	22	51,2	6	14,0	2	5,7	2	5,7	14	40,0
1999	14	36,8	6	15,8	1	2,8	2	5,6	16	43,2
2000	15	37,5	4	10,0	3	8,6	4	11,4	11	31,4
Total	210	46,6	45	10,0	67	14,5	36	7,8	168	35,8
2001	6	37,5	3	18,8	3	13,6	1	4,5	6	27,3
2002	4	33,3	1	8,3	3	14,3	4	19,0	8	38,1
2003	6	37,5	1	6,3	3	14,3	2	9,5	5	23,8
2004	9	45,0	0	0,0	2	8,7	0	0,0	4	17,4
2005	8	36,4	2	9,1	3	16,7	0	0,0	6	33,3
2006	3	21,4	2	14,3	2	14,3	2	14,3	3	21,4
2007	5	38,5	2	15,4	1	6,7	0	0,0	4	26,7
2008	8	33,3	2	8,3	1	4,3	1	4,3	6	26,1
2009	6	25,0	6	25,0	5	27,8	6	33,3	6	33,3
2010	6	23,1	6	23,1	4	18,2	9	40,9	3	13,6
2011	12	46,2	8	30,8	7	31,8	5	22,7	5	22,7
2012	6	26,1	3	13,0	4	19,0	4	19,0	7	33,3
Total	79	33,5	36	15,2	38	15,8	34	14,2	63	26,3
2013	2	14,3	2	14,3	5	27,8	7	38,9	7	53,8
2014	4	40,0	2	20,0	4	28,6	4	28,6	3	30,0
2015	3	50,0	3	50,0	4	36,4	4	36,4	1	16,7
2016	6	46,2	3	23,1	6	40,0	5	33,3	3	30,0
2017	6	37,5	3	18,8	6	33,3	10	55,6	5	35,7
2018	5	33,3	3	20,0	5	38,5	5	38,5	4	30,8
2019	6	26,1	5	21,7	5	18,5	5	18,5	7	35,0
Total	32	32,0	21	21,6	35	30,2	40	34,5	30	34,9

Tout d’abord, l’intoxication à l’alcool a diminué à travers le temps, étant à près de 50% des cas pour la période avant le modèle SINCRO et à 32% pour la période post veilles Filet. Par contre, l’intoxication aux stupéfiants a augmenté à plus du double du taux de la période pré modèle SINCRO comparé à la période post veilles Filet, passant de 10% des cas à 21,6%. Ceci laisse croire que les individus consomment moins d’alcool mais plus de drogues lors de leur épisode de crise. Une observation importante se situe au niveau des antécédents d’abus de substance. Les antécédents d’abus de drogues ont augmenté, ce qui concorde avec la hausse de l’intoxication aux stupéfiants. Cependant, les antécédents d’abus d’alcool ont également augmenté à près du double entre la période post SINCRO et post veilles Filet et ce, même si l’intoxication à l’alcool a diminué.

Ceci pourrait signifier que même si la toxicomanie augmente d’année en année, le choix de substance consommée lors de la crise s’oriente davantage vers les stupéfiants. Il est possible

que des facteurs plus généraux liés à la criminalité et la démographie expliquent cette nuance. Celle-ci sera investiguée plus en profondeur au chapitre de l'interprétation. Pour les antécédents psychiatriques connus, on observe une diminution de 2001 à 2012, mais une hausse à partir de 2013 à un taux de 35% pour la période, ce qui est comparable à la période pré SINCRO. Enfin, la durée moyenne de la négociation a augmenté de manière considérable à la période des veilles Filet et ce à près du double des résultats des deux périodes précédentes. Ce dernier point laisse croire qu'il est plus difficile de désamorcer l'individu en crise. Ceci pourrait être lié au fait que les individus sont davantage intoxiqués aux stupéfiants lors de l'intervention. La figure 4 ci-dessous permet de mieux observer les variations liées à l'intoxication des sujets.

Figure 4. *Évolution dans le temps des cas d'intoxication à l'alcool et aux stupéfiants lors de l'événement.*

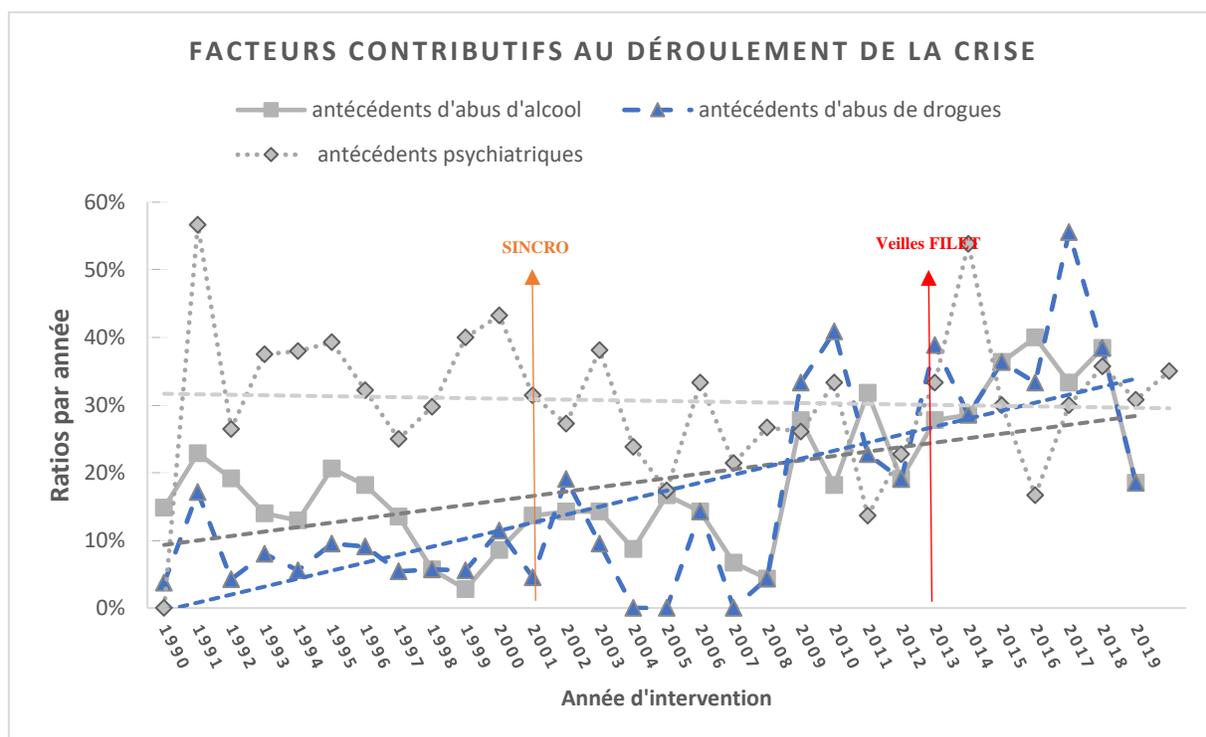


Comme il est possible de constater, l'intoxication aux stupéfiants était assez stable jusqu'à 2008, avec certaines fluctuations à la hausse aux années 1991 et 2001 suivie d'une baisse assez particulière à 0% en 2004 qui pourrait être dû à des données incomplètes. Par la suite, on observe une tendance à la hausse à partir de 2008, atteignant un important taux de 50% des cas en 2015. Ceci étant dit, si l'on observe la tendance globale, on voit clairement que l'intoxication

à l'alcool a diminué pour la période entière indépendamment de fluctuations plus hautes à certaines années. On note cependant un retour à de proportions plus élevées en 2014 aux suites d'une baisse globale continue.

De plus, tel que déjà mentionné, les antécédents d'abus d'alcool et de drogues sont plus présents chez les cas répertoriés depuis 2008. La figure 5 ci-dessous permet d'observer cette tendance à la hausse pour les deux substances. Il est également possible de voir clairement la hausse de l'abus de drogues à partir de 2007. Cette augmentation se veut cependant moins évidente pour l'abus d'alcool.

Figure 5. *Évolution dans le temps des antécédents d'abus de substance et psychiatriques connus.*



Pour terminer la section liée aux facteurs ayant un impact sur le déroulement de la crise, la figure 5 ci-dessus nous permet d'observer que les antécédents psychiatriques semblent quant à eux demeurer stables pour l'ensemble des événements outre quelques fluctuations importantes en 1991 et 2014.

5.2. Analyses bivariées

À partir de modèles d'analyses auto régressives (AREG) lancés dans le logiciel IBM SPSS version 26, il fut possible d'obtenir des résultats ayant pour but d'observer les potentielles influences entre différents facteurs, notamment lesquels ont un effet sur les issues pacifiques des situations de crise, à savoir la présence de violence ou d'éléments relatifs aux profils d'individus, mais également l'effet du modèle SINCRO ou des veilles Filets. Brièvement, l'AREG réfère à un modèle qui permet d'estimer les coefficients d'une série chronologique possédant des erreurs d'autocorrélation. L'autocorrélation entre les variables est retirée à l'aide de deux algorithmes, Prais-Winsten et Cochrane-Orcutt (McCleary and Hay 1980; Ostrom 1990). De fait, seules certaines variables, observées à même des courbes de description et démontrant une variabilité plus importante, furent analysées par des AREG. Les variables retenues pour les AREG sont les suivantes: 1) le total de violence auto-agressive (tous types), 2) le total de violence hétéro-agressive sur policiers (tous types), 3) les antécédents d'abus de drogues, 4) les antécédents d'abus d'alcool, 5) l'intoxication aux stupéfiants lors de l'événement, 6) l'intoxication à l'alcool lors de l'événement, 6) les antécédents psychiatriques connus, 7) la proportion de résolutions pacifiques, 8) la proportion de redditions pacifiques suite à l'emploi d'une négociation.

5.2.1. Effets des changements organisationnels sur les issues pacifiques et manifestations de violence

En amorce, les premières relations à analyser furent en importance quels effets ont eu les deux changements organisationnels sur les issues des événements, mais tout en tenant compte en parallèle de la présence de violence. Les deux types de manifestations de cette-dernière furent incluses comme variables dépendantes conjointement aux résolutions et redditions pacifiques puisqu'il est entendu que plus il y a de violence, plus il y a de probabilités que le GTI doive intervenir. À se rappeler que les issues pacifiques sont conceptualisées comme étant celles sans recours au GTI et sans qu'il y ait de pertes de vie. Ainsi, les deux types de violence furent inclus afin d'observer s'ils ont fluctué des suites de l'application du modèle SINCRO (2001) et du tri des veilles Filet (2013). Ci-dessous, le tableau 5 présentent les résultats de huit analyses autorégressives (AREG) liées à SINCRO et aux veilles Filet et les principaux coefficients qu'elles rapportent.

Tableau V. *Résultats des analyses autorégressives des changements organisationnels comme prédicteurs d'issues pacifiques et de manifestations de violence.*

Prédicteur	Résolutions pacifiques (%)					Redditions pacifiques (%)					Violence auto-agressive (%)					Violence sur policiers (%)				
	<i>B</i>	<i>ES</i>	<i>t</i>	<i>Sig</i>	<i>R</i> ²	<i>B</i>	<i>ES</i>	<i>t</i>	<i>Sig</i>	<i>R</i> ²	<i>B</i>	<i>ES</i>	<i>t</i>	<i>Sig</i>	<i>R</i> ²	<i>B</i>	<i>ES</i>	<i>t</i>	<i>Sig</i>	<i>R</i> ²
Modèle SINCRO (0-1)	-,042	,041	-1,028	,313	,038	-,011	,040	-,283	,780	,003	-,171	,082	-2,086	,047	,139	,008	,055	-,146	,885	,001
Cas post Veilles Filet (0-1)	-,072	,039	-1,871	,072	,115	-,039	,044	-,880	,387	,028	-,145	,108	-1,339	,192	,062	,091	,053	1,718	,097	,099

En ce qui concerne l'effet du modèle SINCRO, contrairement à ce qui était attendu, le tableau 5 démontre que ce changement organisationnel n'eut pas l'impact escompté sur les issues des situations de crise. Il aurait été attendu d'observer une hausse des issues pacifiques, mais l'effet s'observe davantage sur la proportion de violence auto-agressive en situation. De fait, le coefficient (B) significatif de $-0,171$ ($p < ,05$) permet d'affirmer que le modèle SINCRO diminue de manière modeste la violence auto-agressive chez les individus en crise, précisément de 17%. Ce résultat nous amène à constater que le fait d'appliquer un modèle de négociation davantage structuré permettrait de diminuer globalement les menaces de s'enlever la vie, les tentatives ou les suicides mêmes. Le modèle SINCRO n'est donc pas considéré comme un prédicteur d'issues pacifiques (résolutions et redditions) et n'a pas d'impact sur la violence à l'endroit de policiers. Cependant, une emphase importante doit être mise sur la violence auto-agressive. Bien que le modèle SINCRO n'augmente pas directement les issues pacifiques, nos résultats indiquent une baisse importante de 17% de la violence auto-agressive. Ceci indique que le déroulement des situations de crise est fortement influencé par le modèle en contribuant à augmenter la sécurité des individus et potentiellement diminuer les pertes de vie.

Le changement organisationnel de 2013, lié à la mise en place d'une distinction entre les cas pris en charge par la SQ (veilles Filet), a quant à lui eu de faibles effets sur les issues de situations de crise et sur la violence présente lors d'interventions. Spécifiquement, de manière non-significative, les résolutions pacifiques semblent diminuer de 7,1% ($p < ,10$) et la violence sur policiers augmenter de 9,1% ($p < ,10$). Selon ces résultats, même si très faibles, il est possible d'inférer avec la direction négative sur les issues pacifiques que le tri applicable au cas pris en charge a possiblement évolué à travers le temps. Les composantes des cas où la SQ intervient, de par un changement de nature à fort parier plus complexe à résoudre, nous amène à considérer divers facteurs pouvant être à la racine de cette absence d'amélioration. De plus, une tendance à la hausse de la violence à l'endroit de policiers à la période post-veilles Filet devient une bonne piste de réflexion. Ainsi, la section suivante exposera divers facteurs qui, au cours la période entière, ont possiblement influencé le traitement des situations de crise et doivent être pris en compte avant de confirmer les effets de ces deux changements organisationnels.

5.2.1. Facteurs contributifs au changement de la nature des événements

Le tableau 6 à la page 47 traduit les résultats de 27 analyses autorégressives ayant été regroupées par soucis d'espace. Celles-ci renvoient aux différents facteurs susceptibles d'expliquer la variabilité hypothétique avancée en ce qui concerne les composantes inhérentes aux situations de crise traitées depuis les trente dernières années.

Tableau VI. *Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence.*

Prédicteur (%)	Résolutions pacifiques (%)					Redditions pacifiques (%)					Violence auto-agressive (%)					Violence sur policiers (%)				
	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²
Violence auto-agressive	-,061	,093	-,663	,513	,016	,153	,106	1,443	,161	,072						,227	,136	1,667	,107	,093
Violence sur policiers	-,065	,113	-,573	-,571	,012	-,117	,156	-,747	,462	,020	,420	,197	2,130	,042	,144					
Intoxication à l'alcool	-,092	,148	-,624	,538	,014	,284	,181	1,571	,128	,084	,788	,262	,3,007	,006	,251	,041	,236	,173	,864	,001
Intoxication aux stupéfiants	-,262	,143	-1,829	,078	,110	,025	,194	,127	,900	,001	,173	,291	,596	,556	,013	-,265	,238	-1,115	,275	,044
Antécédents d'abus d'alcool	-,423	,131	-3,236	,003	,279	-,235	-,181	-1,298	,205	,017	,275	,361	,763	,452	,021	,318	,245	1,299	,205	,059
Antécédents d'abus de drogues	-,263	,090	-2,930	,007	,241	-,207	,119	-,318	,092	,101	-,560	,222	-2,522	,018	,191	,052	,171	,304	,763	,003
Antécédents psychiatriques	,264	,130	2,030	,052	,132	-,021	,200	-,105	,917	,000	-,078	,271	-,288	,775	,003	,268	,235	1,136	,266	,046

Pour débiter, en ce qui concerne les divers types de violence, il est possible d'observer au tableau 6 que l'effet de la violence auto-agressive sur les résolutions pacifiques traduit un résultat non significatif avec un B non standardisé de $-.061$ ($p = .513$). Ceci démontre que cette manifestation de violence précise, en elle seule, ne consiste pas en un élément prédicteur de la résolution pacifique d'une crise. Plus précisément, il n'est pas possible d'avancer que plus il y a présence de violence auto-agressive, moins il y a de chances que la situation soit résolue pacifiquement. Il se pourrait cependant que la mise en place du modèle SINCRO, agissant sur la proportion de ce type de violence, puisse indirectement avoir cet effet. Afin de vérifier cette hypothèse, une AREG supplémentaire sera effectuée à la section suivante pour contrôler la présence du modèle SINCRO. De plus, la violence auto-agressive n'agit pas de manière significative sur les redditions pacifiques (suite à l'emploi d'une négociation). En ce qui a trait à la violence à l'endroit de policiers, celle-ci agit comme seul prédicteur de la violence auto-agressive avec un B non standardisé de $.420$ ($p < .05$). Ainsi, il semble y avoir une relation entre les deux types de violence, où lorsque l'on augmente la proportion de violence envers les policiers de 1%, on obtient une hausse de $.42\%$ des chances qu'un individu adopte des manifestations de violence envers lui-même. Inversement, la violence auto-agressive n'est pas un prédicteur de la violence envers les policiers. À noter que cette relation entre les deux types de violence n'est pas surprenante et de fait, il ne semble pas pertinent de l'investiguer davantage à l'aide d'une analyse multivariée.

Ensuite, si l'on regarde l'intoxication lors de l'événement, l'intoxication à l'alcool est observée comme étant un fort prédicteur de la violence auto-agressive, produisant un B non-standardisé de $.788$ ($p < .01$) et indiquant que lorsque augmentée en proportion de 1%, celle-ci augmente de $.79\%$ la présence de violence auto-agressive. De manière surprenante, l'intoxication aux stupéfiants ne consiste cependant pas en un prédicteur de ce type de violence. Cette observation se veut importante puisque ce type d'intoxication n'a révélé aucun résultat significatif sur l'ensemble des variables dépendantes, bien qu'un B non-standardisé de $-.262$ ($p = .078$) est notable sur les résolutions pacifiques. Ce dernier coefficient ne peut pas être reconnu comme étant significatif, mais cela nous piste tout de même vers une analyse multivariée à la section suivante en vue de contrôler les variables SINCRO et veilles Filet et observer si des résultats significatifs s'en suivent.

Finalement, en ce qui concerne les antécédents d'abus de substance connus, on observe deux résultats congruents avec ce qui était attendu, à savoir la prédiction d'issues pacifiques. En effet, les antécédents d'abus d'alcool diminuent de ,42% ($B = -,423$) la proportion de résolutions pacifiques à chaque augmentation de 1% ($p < ,01$). Quant aux antécédents d'abus de drogues connus, on observe qu'un B non-standardisé de $-,263$, également fortement significatif à $p < ,01$, nous indique que lorsqu'on augmente la proportion de ce type d'abus de 1%, on obtient une diminution de ,26% la proportion de résolutions pacifiques. Ainsi, l'abus d'alcool consiste en un prédicteur des résolutions pacifiques plus fort que l'abus de drogues, ce qui est congruent avec les résultats obtenus liés à l'intoxication et sa force de prédiction de la violence. Concernant cette-dernière cependant, nous obtenons un résultat modestement significatif ($p < ,05$) en ce qui a trait aux antécédents d'abus de drogues comme prédicteur de la violence auto-agressive. En effet, on observe un B non-standardisé de $-,560$ ce qui indique qu'à chaque hausse de 1% en proportion d'antécédents d'abus de drogues connus, on diminue de la moitié d'un pourcent la proportion de violence auto-agressive des individus en crise. Ce résultat va à l'encontre de ce qui aurait été prédit et pour cette raison, des analyses autorégressives supplémentaires avec contrôle de variables SINCRO et veilles Filet seront menées afin de confirmer ou infirmer ce résultat. Pour conclure cette section, les antécédents psychiatriques n'ont pas révélés de résultats significatifs et les analyses multivariées de la section suivante pourront rendre compte de ces résultats en plus d'effectuer la même validation pour les autres résultats précédemment décrits.

5.1. Analyses multivariées

Puisque les analyses bivariées ont révélé divers résultats surprenants nous laissant croire que les situations prises en charge ont changé, mais aussi des résultats attendus devant être validés, nous avons procédé à effectuées des analyses autorégressives (AREG), avec en ajout des variables contrôles, soit le modèle SINCRO d'abord et les cas pris en charge suite à l'application du tri des veilles Filet ensuite. Compte tenu que les diverses manifestations de violence n'ont pas démontré d'effet, à l'exception de la violence hétéro-agressive à l'endroit de policiers, celles-ci ne feront pas partie des analyses à titre de variables indépendantes. Concernant la prédiction de violence auto-agressive par la violence sur policiers, tel que mentionné à la section précédente, celle-ci ne semble pas suffisamment pertinente pour l'inclure dans les analyses qui suivent. Par contre, nous allons analyser les deux types d'intoxication

(alcool et stupéfiants), les deux types d'antécédents d'abus de substances (alcool et drogues) ainsi que les antécédents psychiatriques, tous contrôlés par la présence du modèle SINCRO à partir de 2001. Ainsi, il sera plus facile de comprendre l'effet de SINCRO et combien les situations ont réellement changées au fil du temps. Le tableau 7 ci-dessous regroupe donc les résultats de 40 analyses autorégressives avec comme variables dépendantes les issues pacifiques et les manifestations de violence. L'ensemble des résultats furent regroupés dans un seul tableau par soucis d'espace.

Tableau VII. *Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence contrôlées par la mise en place du modèle SINCRO*

Prédicteur	Résolutions pacifiques (%)					Redditions pacifiques (%)					Violence auto-agressive (%)					Violence sur policiers (%)				
	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²
Intoxication à l'alcool (%)	-,166	,157	-1,056	,301	,076	,367	,218	1,681	,105	,101	,722	,283	2,553	,017	,299	,032	,279	,113	,911	,001
SINCRO (0-1)	-,060	,045	-1,330	,195		,033	,047	,707	,486		-,089	,083	-1,068	,295		-,004	,065	-,065	,948	
Intoxication aux stupéfiants (%)	-,222	,154	-1,442	,161	,114	,056	,214	,260	,797	,006	,139	,307	,453	,654	,127	-,286	,258	-1,108	,278	,046
SINCRO (0-1)	-,022	,038	-,595	,557		-,016	,045	-,357	,724		-,179	,091	-1,939	,063		,014	,059	,243	,810	
Antécédents d'abus d'alcool (%)	-,410	,144	-2,851	,008	,276	-,253	,199	-1,274	,214	,061	,039	,354	,111	,912	,132	,380	,266	1,429	,165	,074
SINCRO (0-1)	-,006	,031	-,206	,838		,009	,041	,229	,821		-,171	,089	-1,933	,064		-,037	,058	-,643	,526	
Antécédents d'abus de drogues (%)	-,264	,103	-2,557	,017	,242	-,251	,134	-1,875	,072	,121	-,481	,223	-2,153	,041	,290	,076	,192	,395	,696	,007
SINCRO (0-1)	,000	,034	,015	,988		,027	,040	,666	,512		-,118	,078	-1,520	,141		-,018	,061	-,290	,774	
Antécédents psychiatriques (%)	,247	,136	1,817	,081	,142	-,050	,218	-,229	,820	,005	-,198	,290	-,685	,499	,159	,291	,255	1,143	,263	,048
SINCRO (0-1)	-,024	,044	-,537	,596		-,015	,044	-,341	,736		-,188	,085	-2,217	,036		,015	,057	,265	,793	

Tout d'abord, le tableau 7 de la page précédente nous rapporte les résultats quant à l'intoxication et ses effets en tant que prédicteurs en contrôlant pour le modèle SINCRO. Concernant l'intoxication à l'alcool, qui précédemment agissait comme prédicteur de la violence auto-agressive à $B = ,788$ ($p < ,01$), on observe que celle-ci demeure significative et ce même avec contrôle du modèle SINCRO, mais que l'effet diminue quelque peu à $B = ,722$ et avec une signification plus modeste ($p < ,05$). Ceci indique que l'on peut affirmer que lorsqu'il y a présence d'une hausse de 1% de la proportion d'intoxication à l'alcool des sujets, on observe une hausse proportionnelle de ,72% de la violence auto-agressive même lorsque le modèle SINCRO est appliqué. Par contre, pour ce qui est de l'intoxication aux stupéfiants, le contrôle du modèle SINCRO démontre que celui-ci se trouve à être le prédicteur, même si non-significatif, qui explique la baisse de la violence auto-agressive de près de 18% lorsque appliqué. En effet, l'intoxication aux stupéfiants demeure non-significatif en référence aux résultats rapportés au tableau 6. Pour l'intoxication et son effet sur la violence auto-agressive, le modèle SINCRO est donc un prédicteur seulement lorsque l'individu en crise est sous l'influence de stupéfiants. Lorsque celui-ci est intoxiqué à l'alcool, SINCRO n'a pas d'effet. Pour les antécédents d'abus de substance maintenant, le modèle SINCRO n'a aucun effet sur les résolutions pacifiques. Les deux types d'abus de substance demeurent significatifs en baissant la probabilité d'une résolution pacifique de ,41% pour l'alcool et de ,26% pour les drogues pour chaque hausse de 1% de ces prédicteurs. On peut également noter que les antécédents d'abus de drogues perdent quelque peu en signification ($p < ,05$).

Ensuite, en ce qui réfère aux antécédents d'abus de substances comme prédicteurs de la violence auto-agressive, le modèle SINCRO n'a aucun effet sur les antécédents d'abus de drogues, maintenant leur prédiction avec un coefficient B un peu plus bas, soit de $-,481$ ($p < ,05$). Ceci indique que même lorsque le modèle SINCRO est appliqué, l'antécédents d'abus de drogues pour chaque augmentation de 1% en proportion, diminue ce type de violence de ,48%. En amont, si l'on se rappelle le résultat au tableau 6 concernant les antécédents d'abus de drogues non significatifs sur cette violence, on observe que le modèle SINCRO agit sur celle-ci, même si seulement près d'un seuil de signification modeste ($p = ,064$), en diminuant de 17% sa présence chez les individus possédants ce type d'antécédents.

Tel que mentionné à la section précédente, l'effet des antécédents psychiatriques devant être validé, nous pouvons constater que ceux-ci ne sont pas des prédicteurs d'issues pacifiques et ce, même avec l'effet de SINCRO pris en compte. Par contre, le modèle SINCRO devient un prédicteur d'une baisse 19% de violence auto-agressive chez les sujets possédant des antécédents psychiatriques connus ($p < ,05$). Finalement, aucun prédicteur contrôlé par la présence du modèle SINCRO ne s'est avéré significatif pour les redditions pacifiques et la violence à l'endroit de policiers.

Concernant le changement organisationnel que fut la mise en place des veilles Filet, le tableau 8 à la page suivante rapporte les résultats de 40 analyses autorégressives avec comme variable contrôle les cas où le tri des veilles Filet était en place. Comme pour le tableau 7, l'ensemble des coefficients sont rapportés dans un seul tableau par soucis d'espace et d'un meilleur visuel.

Tableau VIII. *Résultats d'analyses autorégressives de divers facteurs contributifs à la prédiction d'issues pacifiques et de manifestations de violence contrôlées par la mise en place des Veilles Filet*

Prédicteur	Résolutions pacifiques (%)					Redditions pacifiques (%)					Violence auto-agressive (%)					Violence sur policiers (%)				
	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²	B	ES	t	Sig	R ²
Intoxication à l'alcool (%)	-,098	,145	-,675	,506		,260	,184	1,412	,170		,764	,268	2,856	,008		,117	,223	,525	,604	
Cas post-Veilles Filet (0-1)					,118					,096					,301					,110
	-,076	,041	-1,836	,078		-,027	,045	-,613	,545		-,100	,088	-1,141	,264		,097	,054	1,784	,086	
Intoxication aux stupéfiants (%)	-,193	,155	-1,244	,225		,134	,222	,606	,550		,217	,297	,731	,471		-,672	,220	-3,057	,005	
Cas post-Veilles Filet (0-1)					,183					,041					,074					
	-,053	,040	-1,322	,198		-,055	,053	-1,047	,305		-,159	,117	-1,367	,183		,178	,047	3,765	,001	
Antécédents d'abus d'alcool (%)	-,379	,185	-2,048	,051		-,242	,268	-,904	,374		,421	,380	1,108	,278		,067	,323	,209	,836	
Cas post-Veilles Filet (0-1)					,276					,059					,091					,095
	-,014	,045	-,321	,751		,002	,063	,034	,973		-,190	,127	-1,500	,146		,079	,077	1,028	,313	
Antécédents d'abus de drogues (%)	-,182	,131	-1,390	,176		-,264	,174	-1,519	,141		-,513	,267	-1,919	,066		-,250	,208	-1,199	,241	
Cas post-Veilles Filet (0-1)					,224					,110					,190					,161
	-,033	,046	-,725	,475		,026	,059	,445	,660		-,034	,113	-,301	,766		,156	,072	2,171	,039	
Antécédents psychiatriques (%)	,284	,130	2,176	,039		-,012	,201	-,059	,954		-,010	,277	-,035	,972		,243	,231	1,055	,301	
Cas post-Veilles Filet (0-1)					,230					,028					,062					,138
	-,078	,039	-1,987	,058		-,039	,045	-,857	,399		-,144	,112	-1,288	,209		,087	,053	1,649	,111	

Les résultats du tableau 8 présenté à la page précédente nous indiquent d'abord que pour ce qui est de l'intoxication lors d'événements liés à la période des veilles Filet, l'alcool demeure fortement significatif ($p < ,01$) en tant que prédicteur proportionnel ($B = ,764$) de la violence auto-agressive chez les individus. Même avec ce tri appliqué aux cas pris en charge, à chaque hausse de 1% de la proportion d'intoxication à l'alcool, la violence auto-agressive augmente à raison de ,76%. Ainsi, nous obtenons deux résultats semblables pour les deux changements organisationnels pour ce facteur, à se rappeler le coefficient B de ,722 ($p < ,05$) pour le contrôle du modèle SINCRO. L'intoxication à l'alcool est donc un important prédicteur proportionnel de la violence auto-agressive. Ensuite, concernant l'intoxication aux stupéfiants, nous obtenons un résultat fortement significatif ($p < ,01$) et inattendu quant à l'effet sur la violence envers les policiers. En effet, un coefficient B de -,672 nous indique qu'à chaque augmentation de 1% de ce type d'intoxication, la violence à l'endroit de policiers diminue de ,67%. Ceci laisse croire que les individus intoxiqués aux stupéfiants ne traduisent pas de manifestations de violence envers les forces de l'ordre. Par contre, un élément important doit être soulevé concernant la variable contrôle qu'est le tri applicable aux cas traités. Nous obtenons un coefficient B proportionnel de ,178 avec un seuil de signification encore plus fort à $p = ,001$. En ce sens, bien que notre résultat lié à l'intoxication aux stupéfiants soit concluant, il demeure que les cas pris en charge suite au tri des veilles Filet augmentent de 18% la violence envers les policiers lorsque l'individu est intoxiqué. Si l'on se réfère aux seuls de signification, le résultat lié à la variable contrôle demeure plus important. Enfin, les résultats des AREG présentés précédemment liés au contrôle du modèle SINCRO n'ont pas révélé ce genre d'effet des deux types d'intoxication sur la violence sur les policiers (p. 51).

En ce qui concerne les antécédents d'abus de substance connus, l'alcool produit un résultat pratiquement significatif ($p = ,051$) et congruent aux attentes en référence à son effet sur les résolutions pacifiques. Ce type d'antécédents d'abus, à chaque augmentation de 1% en proportion, aurait pour effet de diminuer la proportion des résolutions pacifiques de ,38% et ce, même en contrôlant pour le tri des veilles Filet. Il s'agit de la seule variable dépendante étant faiblement prédite par ce facteur. À faible signification ($p = ,066$), les antécédents d'abus de drogues quant à eux, lorsque ajouté de 1% en proportion, aurait pour effet de diminuer la proportion de violence auto-agressive de ,51%. Ce résultat, bien que peu significatif, nous

amène à comparer avec l'intoxication à l'alcool qui elle se veut un fort prédicteur de ce type de violence. Ceci laisse croire que les individus toxicomanes, lors d'une situation de crise vécue, s'en prennent moins à eux-mêmes que ceux ayant consommé de grandes quantités d'alcool lors de l'événement. Par contre, si l'on observe l'effet de ces antécédents d'abus de drogues sur la violence envers les policiers, on constate que le tri des veilles Filet vient agir sur la relation en augmentant sa proportion de 16% ($p < ,05$). Ainsi, les cas pris en charge par la SQ depuis la mise en place des veilles Filet (2013) regroupent des individus qui, lorsque toxicomanes, sont plus agressifs envers les policiers.

Enfin, en référence aux antécédents psychiatriques connus, on observe au tableau 8 que ceux-ci demeurent un prédicteur proportionnel des résolutions pacifiques ($p < ,05$), tel qu'il était rapporté au tableau 6 ($p = ,052$). Par contre, on constate que le tri des veilles Filet est également près de ce même seuil de signification ($p = ,058$), avec un B de $-,078$. Bien que modeste comme effet, il est possible de nuancer que les cas pris en charge après 2013, lorsque possédant ces antécédents psychiatriques, n'augmentent pas la proportion de résolutions pacifiques. Cette interprétation demeure cependant très spéculative et pour cette raison, les antécédents psychiatriques contrôlés par les veilles Filet ne seront pas maintenus comme étant des prédicteurs significatifs des résolutions pacifiques.

Pour conclure le chapitre des résultats, divers prédicteurs sont ressortis comme étant significatifs dans la compréhension des effets des deux changements organisationnels ainsi que les changements observés au niveau des cas pris en charge par la SQ. Tout d'abord, sans variable contrôle, le modèle SINCRO s'est avéré être un prédicteur non proportionnel de la violence auto-agressive en diminuant sa proportion de 17% chez les individus en crise. Plus précisément, l'implantation du modèle a permis d'améliorer l'efficacité des interventions de 17% par rapport aux déroulements observés préalablement quant à la sécurité des individus en crise. Ceux-ci traduisaient davantage de violence envers eux-mêmes dans 17% des cas. Ce résultat sera revu davantage à la section liée à l'interprétation. Pour le tri des veilles Filet, celui-ci n'a pas rapporté de résultats significatifs mais semblait tout de même diminuer les résolutions pacifiques de 7,1% ($p < ,10$) et augmenter la violence sur policiers de 9,1% ($p < ,10$). Surtout dû aux résultats liés aux veilles Filet, nous avons mené des analyses sur tous autres facteurs susceptibles d'expliquer ces variations d'une période de changement organisationnel à l'autre. Ses analyses nous ont

permis de constater que les deux types de violences en elles seules ne sont pas des prédicteurs de l'issues pacifique d'une crise. L'intoxication à l'alcool quant à elle demeure un fort prédicteur proportionnel de la violence auto-agressive ($B = ,788$ à $p < ,01$) et ce, même lorsque contrôlé par la présence du modèle SINCRO ($B = ,722$ à $p < ,05$) et d'autant plus avec la présence du tri des veilles Filet ($B = ,764$ à $p < ,01$). L'intoxication aux stupéfiants pour sa part n'a aucun effet sur les issues de crise et agit en tant que prédicteur seulement en ce qui concerne la violence sur policiers et lorsque l'on contrôle pour le tri des veilles Filet. En effet, celle-ci devient un prédicteur non proportionnel de violence hétéro-agressive à $-,67\%$ ($p = ,005$) qui s'avère être un résultat contradictoire lorsque l'on tient compte de l'effet des veilles Filet qui augmente la proportion de ce type de violence de 18% ($p = ,001$). Ce-dernier étant encore davantage significatif, l'interprétation des résultats tiendra compte de cette nuance. Enfin, concernant les antécédents d'abus de substances connus, l'alcool diminuait initialement sans contrôle de variables la proportion de résolutions pacifiques de $,42\%$ à chaque augmentation de 1% ($p < ,01$) de sa présence. Avec contrôle du modèle SINCRO, cet effet demeure significatif ($B = ,410$ à $p < ,01$) et également avec le contrôle des veilles Filet ($B = -,379$ à $p = ,051$). Ce type d'antécédent n'a par ailleurs aucun effet significatif sur les deux types de violence et ce, même avec contrôle des deux types de changements organisationnels. Pour les antécédents d'abus de drogues cependant, plusieurs effets sont observables. Avant d'appliquer les contrôles de variables, nous avons un effet prédicteur de $B = -,263$ fortement significatif ($p < ,01$) sur les résolutions pacifiques. Une fois contrôlé pour le modèle SINCRO, cet effet demeure avec un B de $-,264$ moins fortement significatif ($p < ,05$). Par contre, lorsque l'on contrôle pour les veilles Filet, cet effet disparaît complètement. En ce qui a trait aux manifestations de violence, les antécédents d'abus de drogues prédisait une baisse de violence auto-agressive de $-,56\%$ ($p < ,05$) à chaque hausse de 1% de ce type d'abus de substance. Lorsque contrôlé pour le modèle SINCRO, cet effet est maintenu à $B = -,481$ ($p < ,05$) mais devient faiblement significatif ($p = ,066$) dans le cas des veilles Filet avec un B de $-,513$. Pour la violence envers les policiers, ce type d'abus est devenu significatif seulement lorsque la variable des veilles Filet fut contrôlée et c'est précisément celle-ci qui s'est avérée significative avec un B proportionnel de $,156$ ($p < ,05$) indiquant donc que les cas liés à ce changement organisationnel ont pour auteurs des sujets plus agressifs envers les policiers. Finalement, pour les antécédents psychiatriques, ceux-ci présument avoir un effet sur les résolutions pacifiques avec un B de $,264$ ($p = ,052$). Cet effet

disparait lorsqu'on contrôle pour le modèle SINCRO mais est maintenu pour les cas liés aux veilles Filet à raison d'un B de ,284 ($p < ,05$). Pour la prédiction de violence auto-agressive, lorsque contrôlés pour le modèle SINCRO, ce-dernier diminue la violence auto-agressive de 19% ($p < ,05$) lorsque les individus possèdent ce type d'historique. Aucun effet n'est observable pour les cas liés au tri des veilles Filet.

6. Interprétation

Le besoin de la Sûreté du Québec étant principalement d'obtenir de nouveaux résultats statistiques quant au phénomène des situations de crise qu'elle gère, l'objectif général du présent projet de recherche fut donc d'analyser le traitement de ces cas depuis 1990 à la lumière de la proportion de résolutions pacifiques obtenues lors d'opérations FILET II. Il était en effet question d'évaluer s'il existe une évolution temporelle quant à la nature et au traitement du phénomène, tout en tenant compte de l'implantation du modèle de réponse SINCRO en 2001 et de la mise en place en 2013 d'une distinction des cas pris en charge (FILET II) de ceux non pris en charge (veilles Filet). Spécifiquement, nous avons analysé quelles manifestations de violence sont observées d'une période à l'autre et quels effets celles-ci ont eu sur le déroulement global des situations de crise et surtout, sur l'issue de ces-dernières. De plus, nous avons cherché à savoir quels autres facteurs secondaires sont davantage présents et ont un effet sur le degré de complexité des situations de crise et le déroulement des interventions, qu'ils soient liés au profil des individus ou propres aux situations. Ces facteurs, tout comme les manifestations de violence, furent également analysés de manière à vérifier leur effet sur l'issue des interventions.

Premièrement, nous avons cherché à connaître quels effets directs ont eu les deux changements organisationnels majeurs sur les issues pacifiques des situations de crise et les deux types de manifestations de violence. Entre ces deux périodes, nous avons pu constater que, en ce qui concerne uniquement l'issue de la crise, aucun effet direct n'est observable par les deux changements organisationnels. Initialement, la stratégie de négociation semblait avoir comme objectif principal d'obtenir une résolution pacifique d'une crise. Cependant, cet objectif, en lui seul, ne serait pas, selon les données obtenues, atteint par le modèle SINCRO. Ce-dernier ne serait pas, selon l'hypothèse avancée, un prédicteur proportionnel de ces issues pacifiques. Celui-ci agit plutôt sur la manière dont se déroule les interventions. Pour ce qui est des veilles

Filet, même si peu significatif, il semble tout de même y avoir une baisse de résolutions pacifiques suite à l'application du tri des cas, ce qui permet de présumer que la manière de les traiter et de fondamentalement discriminer entre les cas à gérer aurait influencé les proportions d'issues pacifiques obtenues. Ce tri appliqué aux cas, viendrait donc modifier la nature des composantes des situations de crise traitées. D'un angle positif, le modèle SINCRO a diminué la violence auto-agressive (17%) de manière significative ce qui contribue en partie à sa raison d'être. Plus concrètement, la mise en place du modèle SINCRO avait pour objectif visé d'améliorer l'efficacité des interventions en formant un plus grand nombre de policiers à cette stratégie de négociation adaptée au niveau de détresse émotionnelle vécue par l'individu lors de la crise. Pour ainsi dire, le résultat obtenu indiquant que la violence autodirigée a diminué de 17% chez ceux-ci porte à croire que ce changement organisationnel aurait eu un impact positif sur l'évitement de pertes de vies et donc, semblerait avoir atteint en partie son objectif. Afin de valider ces résultats, nous avons procédé à des analyses autorégressives multivariées qui ont confirmé certains effets et en ont amenés d'autres.

6.1. L'effet du modèle SINCRO

Concernant les issues pacifiques, lorsque tous les facteurs contributifs au déroulement des situations de crise sont contrôlés, le modèle SINCRO ne peut toujours pas être considéré comme un prédicteur de celles-ci (résolutions et redditions pacifiques). Nous ne pouvons donc pas avancer que la formation des policiers à cette stratégie de négociation eu un impact direct sur l'atteinte d'issues pacifiques des crises. C'est effectivement plutôt les deux facteurs d'antécédents d'abus de substances qui demeurent des prédicteurs non proportionnels des résolutions pacifiques et qui devraient donc être considérés comme des éléments importants lors de l'intervention auprès de ce type d'individu en crise si l'information se veut disponible. En ce sens, l'application du modèle SINCRO ayant pour but de respecter le rythme de l'individu en crise pourrait davantage tenir compte de la présence de ce type d'historique et ainsi, possiblement augmenter l'efficacité de l'intervention. Concernant les manifestations de violence, le modèle de négociation semble, de manière significative, diminuer la violence auto-agressive dans les cas où il y a de l'intoxication aux stupéfiants de 18% ($p = ,063$) et des antécédents d'abus de drogues de 17% ($p = ,064$), mais il est toutefois impossible d'affirmer qu'il agit comme prédicteur. Dans les cas où les individus sont intoxiqués à l'alcool, le modèle

SINCRO n'est pas non plus un prédicteur de la violence auto-agressive et c'est plutôt le facteur d'intoxication qui demeure un prédicteur modestement significatif ($p < ,017$). Cela dit, les analyses autorégressives multivariées ont démontré que le modèle SINCRO demeure un prédicteur non proportionnel de la violence auto-agressive spécifiquement lorsque l'individu possède des antécédents psychiatriques connus. À se rappeler que tel que mentionné plus haut, 40-45% des situations de crise correspondent au profil « dépressif » de la typologie de Michaud et al. (2008). Le facteur de détresse émotionnelle se veut un enjeu important dans l'approche de ce type de situations et où, un risque de violence auto-agressif se veut accru. En effet, il fut rapporté que lorsque l'individu en crise possède un trouble de santé mental, précisément les troubles de l'humeur, le risque de suicide devient de 15 à 20 fois plus élevé (Harris et Barraclough, 1997). De fait, l'application du modèle SINCRO dans de tels circonstances permet de diminuer de 19% la proportion de violence auto-agressive chez les individus en crise et contribue donc, à sauver des vies. Par son efficacité sur ce type de profil et de manifestations de violence, le modèle contribue à éviter la mort de l'individu en crise, mais également l'effet sur les victimes secondaires telles que les membres de la famille. De plus, si l'on prend un angle plus macroscopique, le fait de protéger la vie du contrevenant, malgré les circonstances dangereuses et à fortes conséquences, permet d'assurer un jugement plus moral de ce dernier via le système de justice québécois. En considérant le facteur de détresse émotionnelle, ceci permet de mieux cerner la pertinence d'appliquer un tel modèle d'intervention dans ce type de contexte.

6.2. L'effet du tri des veilles Filet

Pour les situations de crise observées depuis la mise en place du tri des veilles Filet, divers changements sont observés quant au traitement des cas. Tout d'abord, avec le tri des veilles Filet et les autres facteurs contributifs contrôlés, nous avons obtenu des résultats indiquant que pour les résolutions pacifiques, les antécédents des individus en crise agissent davantage comme prédicteurs, ce qui est par ailleurs congruent aux effets du modèle SINCRO discutés précédemment. En effet, les antécédents d'abus d'alcool seraient, pour les cas après 2013, pratiquement au seuil de signification modeste ($p = ,051$) et contribuerait à diminuer les résolutions pacifiques de ,38 % à chaque hausse de 1% en proportion. Par contre, ceux-ci ne sont pas davantage des prédicteurs pour les cas suivant 2013 que pour les cas suivant la mise en

place de SINCRO. De plus, de manière modestement significative, les antécédents psychiatriques augmenteraient les résolutions pacifiques de ,28%. Pour ce dernier élément cependant, qui est non congruent aux résultats anticipés, le tri des veilles Filet présente une signification également près du seuil de signification modeste ($p = ,058$) diminuant les résolutions pacifiques de 8%. Ainsi, il est possible de voir que même si faiblement significatif, le tri appliqué aux cas à partir de 2013 semble diminuer les proportions de résolutions pacifiques. Rappelons que bien que le modèle SINCRO diminue de 17% la violence auto-agressive lors du déroulement de l'intervention, celui-ci n'eut pas d'effet direct significatif sur les résolutions pacifiques. En contrepartie, il semble que le tri des cas pris en charge ayant des antécédents psychiatriques a quant à lui un effet négatif. Cette interprétation ce veut cependant nuancée en ce sens que les effets ne sont pas d'une évidence nette et ne consiste donc pas en des conclusions d'étude étant les plus importantes. Par contre, les manifestations de violence observées à partir de 2013 traduisent quant à elles des observations plus évidentes. Pour la violence auto-agressive présente lors de cas où l'individu est intoxiqué à l'alcool, c'est l'intoxication qui est un prédicteur fortement significatif ($p < ,01$) de ce type de violence, également congruent aux résultats du contrôle pour le modèle SINCRO. Pour chaque hausse en proportion de 1%, celle-ci augmente la proportion de violence auto-agressive de ,76%. À se rappeler que la recension des écrits nous a par ailleurs rapporté que l'intoxication se veut importante en situation de crise et constitue un important facteur de risque au passage à l'acte violent (Brennan, 2000; Modestin, 2005; Hodgins-a, 2008; Monahan, 2001; Elbogen, 2009; Fazel-b, 2009; Graz, 2009). Pour les antécédents d'abus de drogues, c'est toujours ce facteur précis qui semble être un prédicteur faiblement significatif ($p = ,066$) de la violence envers soi. Par contre, la relation se veut non proportionnelle où à chaque hausse de 1% de ces antécédents, la violence diminue de ,51%. Les individus toxicomanes pris en charge depuis 2013 n'adopteraient pas de plus violence envers eux-mêmes qu'aux années précédentes. Nous pouvons donc conclure que le tri appliqué au cas pris en charge n'est pas en lui seul un prédicteur de la violence auto-agressive chez les individus intoxiqués ou présentant des antécédents d'abus de drogues. Ainsi, depuis 2013, cette distinction opérationnelle n'a pas démontré de diminution de la violence auto-agressive tel que fut le cas pour la mise en place du modèle SINCRO. Ceci s'explique en partie par le fait que le tri appliqué n'avait pas pour raison d'être d'améliorer directement la manière dont se déroule les interventions, tel que fut le cas pour le modèle SINCRO. En effet, le tri des veilles Filet avait

pour objectif visé des raisons de rendement de la réponse opérationnelle et également à fort parier des raisons budgétaires. Tel qu'expliqué au chapitre de la recension des écrits, les interventions de type FILET II entraînent d'importants coûts pour l'organisation et la société québécoise. Alors le tri appliqué avait pour but de discriminer entre les cas pouvant être résolus par les premiers répondants de ceux impossibles à résoudre. L'appareil policier spécialisé étant donc déployé uniquement dans des cas de complexité élevée à partir de 2013. Ce faisant, il est ainsi plus facile de comprendre les faibles résultats obtenus quant à l'effet du tri des cas sur la violence auto-agressive. Cela dit, pour les manifestations de violence à l'endroit de policiers, nous obtenons des résultats démontrant au contraire que le tri appliqué au traitement des cas pris en charge s'est accompagné de divers effets sur ce type de violence. Lors de situations de crise impliquant un individu possédant des antécédents d'abus de drogues, le tri appliqué aux cas pour lesquels la SQ intervient s'est accompagné d'une hausse en proportion de violence sur policiers de 16% ($p < ,05$). Encore plus significatif, ces cas pris en charge s'accompagnent également d'une hausse en proportion de 18% de violence sur policiers pour les individus intoxiqués aux stupéfiants. Ce résultat précis nous amène à constater que les individus intoxiqués à l'aide de ce type de substance adoptent davantage de comportements agressifs sur autrui comparativement à ceux intoxiqués à l'alcool qui s'en prennent à eux-mêmes à raison d'une hausse de ,76% ($p < ,01$) à partir de 2013. Contrairement à la période de changement organisationnel liée au modèle SINCRO qui ne présentait pas de résultats quant à ce type de violence, on peut comprendre que les composantes des situations prises en charge ont changées et que puisque le nombre de cas a diminué, on se retrouve avec des cas plus lourds, qui sont plus complexes et qui traduisent une variance plus évidente quant aux périodes d'avant. De plus, la violence hétéro-agressive étant plus rare que la violence auto-agressive, il aurait été surprenant d'observer une baisse à ce niveau, surtout considérant la hausse en proportion de divers facteurs liés à l'intoxication et aux antécédents d'abus de substances. Une nuance importante doit cependant être mentionnée quant à l'évolution du profil des cas observés entre la période liée au modèle SINCRO et ceux suivant la venue des veilles Filet. En effet, il est possible que des facteurs plus généraux liés à la criminalité et la démographie expliquent cette évolution. La démographie ayant changée depuis la fin de la période de recrudescence des naissances (*baby-boom*) en 1965, le groupe d'âge influençant le plus la criminalité, soit entre 30-39 ans, pourrait expliquer en partie les changements observés (Ouimet, 1999). Une large proportion des

individus auteurs des situations de crise et issus de cette période faisaient partie de ce groupe d'âge jusqu'en 2005, les derniers boomers ayant alors 40 ans. Cet âge étant par ailleurs la moyenne des auteurs de situations de crise, ceci nous permet d'avancer que tout naturellement, le nombre d'individus de 40 ans après 2005 se serait mis à descendre et indirectement, les proportions de situations de crise également. De plus, il est à mentionner que depuis les récentes années, la réinsertion sociale se veut plus accessible pour des jeunes de la fin vingtaine ou des jeunes adultes du début de la trentaine ayant commis de premiers crimes. Il est aussi possible que des récidives de situations de crise soient plus faibles. Ainsi, ces éléments pourraient expliquer la baisse du nombre d'interventions de crise effectuées depuis 2013 et aussi le changement des composantes du phénomène. Les cas traités depuis 2013 sont moins nombreux, plus hétérogènes et n'auraient plus comme auteur des sujets issus des mêmes générations. Donc, ces variations observées quant aux composantes des cas ne seraient pas uniquement le fruit du tri appliqué par la SQ, mais plutôt un amalgame de ce changement organisationnel et de l'évolution de la criminalité au Québec.

Pour terminer le chapitre de l'interprétation des résultats, le milieu de stage a partagé un intérêt spécifique quant aux analyses effectuées afin de savoir s'il y a eu un accroissement observable des cas de santé mental lors de ses interventions en situations de crise depuis la mise en place des veilles Filet. La recension des écrits nous a par ailleurs rapportée que les situations de crise gérées par la police comportent habituellement une forte proportion de personnes possédant un trouble de santé mentale (Feldman, 2001; Strauss, 2005; McMains et Mullins, 2006; Livingston, 2014) et que pour celles traitées par la SQ entre 1990 et 2004, ces résultats sont également congruents (Michaud, 2007). Ainsi, à même nos résultats descriptifs, on constate qu'il n'y a pas de hausse après 2013 du type de situations de crise référant aux personnes suicidaires. Nous pouvons aussi affirmer que les antécédents psychiatriques connus, étaient à 36% pour la période pré modèle SINCRO, avec une diminution de 10% jusqu'à 2012 et une nouvelle hausse au taux de base de 35% pour la période suivant les veilles Filet. Donc, pour les antécédents psychiatriques connus uniquement, il n'y a pas plus de cas qu'avant. Par contre, en ce qui concerne les antécédents d'abus de substance, les deux types, alcool et drogues, ont augmenté depuis 2013. De plus, lors d'épisodes de crise, les individus consomment davantage de stupéfiants. De fait, il n'est pas possible de conclure avec certitude que ce sont les troubles

de santé mentale uniquement qui expliquent le déploiement d'une opération FILET II. En effet, tel que l'ensemble des résultats le suggèrent, il s'agirait plutôt d'une concomitance de facteurs qui semblent avoir augmentés en proportion pour les cas sélectionnés aux suites du tri des veilles Filet, à savoir plus de toxicomanes et plus d'intoxication forte aux stupéfiants lors des interventions. C'est donc l'ensemble de ces variations qui contribuerait à complexifier les interventions lors de situations de crise post veilles Filet.

7. Conclusion

Ce projet de recherche avait pour visées d'évaluer de quelle manière la prise en charge des situations de crise effectuée par la Sûreté du Québec a évolué depuis 1990. Nous cherchions d'abord à analyser les proportions d'issues pacifiques obtenues et aussi les changements observés quant aux manifestations de violence présentes et tous autres facteurs secondaires liés au profil des individus et aux caractéristiques des situations. L'ensemble des analyses ont tenu compte des deux changements organisationnels majeurs survenus en 2001 et en 2013. D'abord, les tableaux et graphiques de description ont permis d'observer les principaux changements concernant ces facteurs, pour ensuite être en mesure d'appliquer des analyses de type AREG et vérifier l'exactitude des effets ciblés via l'analyse de coefficients. Enfin, des analyses AREG supplémentaires furent exploitées afin de confirmer ces effets en contrôlant d'autres variables parallèles pouvant également avoir un effet sur ces fluctuations. Bien que ce projet ait permis de documenter des aspects importants des interventions policières en contexte de crise, certaines limites s'appliquent à ce projet de recherche: 1) l'objet d'étude concerne uniquement les interventions de crise prises en charge par la Sûreté du Québec, 2) la saisie des données a rendu nécessaire la conceptualisation des issues pacifiques comme étant celles où il y a absence d'usage de la force par le Groupe Tactique d'Intervention (GTI) et absence de pertes de vies, 3) l'évolution globale de la criminalité et de la démographie au Québec influence potentiellement les changements observés quant au traitement et à la nature du phénomène des situations de crise. Cela dit, il fut possible de conclure que la vaste majorité des événements sont résolus de manière pacifique pour l'ensemble des années, les redditions pacifiques suite à une négociation sont demeurées relativement stables au fil des ans et il ne semble pas y avoir eu de répercussions négatives à la suite des deux changements organisationnels. Ces-derniers ont permis de déplacer l'expertise vers un plus grand nombre de policiers, en visant deux objectifs précis : 1) améliorer la performance de la négociation et augmenter les chances de désamorcer la crise, 2) favoriser les probabilités d'une résolution pacifique par les premiers répondants. À cet effet, les résultats de l'étude nous ont permis de conclure que l'implantation du modèle SINCRO agit comme prédicteur d'une baisse de violence auto-agressive lors des situations et surtout, lorsque les individus possèdent des antécédents psychiatriques. Cette amélioration en soi consiste en une atteinte d'objectif importante de par sa capacité à préserver des vies. La distinction des cas pris

en charge à partir de 2013 s'est quant à elle accompagnée d'une modification considérable du type de profil d'individus dont il est question lors des interventions. En effet, il est possible de conclure à même l'évolution des proportions que les individus sont davantage des toxicomanes et sont plus intoxiqués aux stupéfiants lors des événements. Cependant, pour ce qui est de la prédiction des issues pacifiques, ces facteurs ne sont pas plus significatifs à la période suivant le tri des veilles Filet. La prédiction se trouve spécifiquement au niveau des manifestations de violence, où la violence hétéro-agressive est plus présente en proportion lorsque les cas concernent un individu toxicomane et/ou intoxiqué aux stupéfiants lors de la crise. Enfin, ces changements observés quant à la clientèle prise en charge s'accompagnent de constats importants en ce qui a trait aux effets positifs de ce tri appliqué. En effet, comme on constate que ces cas sont plus lourds et complexes à résoudre, on peut conclure que l'appareil policier, précisément la structure du GI, n'est maintenant mobilisé que lorsque nécessaire. Ceci engendre une réduction des répercussions négatives pour la population et aussi probablement des coûts pour l'organisation. Il est donc possible d'avancer que le phénomène des situations de crise demeure une priorité pour l'organisation puisque cela nécessite une énorme mobilisation de ressources.

Finalement, diverses contributions pratiques sont anticipées concernant ces résultats d'étude. L'organisation pourra utiliser ces-derniers afin d'obtenir une meilleure vision des facteurs en jeu dans la complexité des situations gérées actuellement et qu'il ne s'agit pas uniquement d'une hausse de prévalence de troubles de santé mentale tel qu'on le conçoit en psychiatrie. Plutôt, il s'agirait d'une concomitance de facteurs et tout particulièrement l'usage de substances, légales ou non, effectué par les individus en détresse. Ceux-ci ont un historique abusif davantage présent et auraient tendance à choisir les stupéfiants comme moyen d'intoxication lors de la crise. Enfin, l'intoxication à l'alcool s'est avéré demeurer un prédicteur important de la violence auto-agressive au fil des ans, puis l'intoxication aux stupéfiants et les antécédents d'abus de drogues quant à eux ressortent comme de forts prédicteurs de la violence envers les policiers. Ces derniers constats pourraient permettre de mieux anticiper les comportements des individus en crise lors d'interventions futures lorsque l'on constate, sur le terrain, la présence d'indicateurs de ces facteurs.

8. Échéancier des travaux

Collecte et analyses de données :	1 ^{er} au 21 février 2020
Résultats préliminaires :	21 février 2020
Interprétation :	1 ^{er} mai au 31 août 2020
Dépôt du rapport de stage :	31 août 2020

9. Références

- Association québécoise de prévention du suicide (1996). *La prévention du suicide au Québec* :
- Baroche, C. (2008). *Les situations de négociations de crise rencontrées par le R.A.I.D : Une classification*. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 61(2), 171-190.
- Bittner, E. (1970) *De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police (trad.)*. In: J.-P. Brodeur, D. Monjardet (dir.), *Connaître la police*. Grands textes de la recherche anglo-saxonne. Paris : La Documentation française, 2003, 47-67.
- Brodeur, J.-P. (2000) *Force policière et force militaire*. Éthique publique.
- Brodeur, J.-P. (1985) *Réforme pénale et sentences : expériences nord-américaines*. Déviance et société, Vol. 9, n° 3, pp. 165-200.
- Cattell, R.B. (1957). *Personality and motivation structure and measurement*. New York : World Book.
- Cormier, Y. (2011). *Les 30 ans du Groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec*
- Cusson, M. (1983) *Le contrôle social du crime*. Paris : Les Presses universitaires de France, 1983, 342 pages. Collection Sociologies.
- del Carmen, R. V. (1994). *Criminal and civil liabilities of police officers*. In T. Barker, & D. L. Carter (Eds.), *Police deviance* (pp. 409-430) (3rd ed.) Cincinnati, OH: Anderson.
- Durkheim, E. (1957). *Suicide: A study in sociology*. New York: Free Press (Original work published in 1897).
- Erickson, E.H. (1968). *Identity, Youth and Crisis*. New York: W.W. Norton.
- Erickson, E.H. (1982). *Life-Cycle Completed*. New York: W.W. Norton.

- Feldmann, T.B. (2001). *Characteristics of hostage and barricade incidents: Implications for negotiation strategies and training*. *Journal of Police Crisis Negotiations: an International Journal*, 1(1), 3-34.
- Frederick, T., O'Connor, C., Koziarski, J. (2018) *Police Interactions with People Perceived to have a Mental Health Problem: A Critical Review of Frames, Terminology, and Definitions, Victims & Offenders*, 13:8, 1037-1054, DOI: 10.1080/15564886.2018.1512024
- Fuselier, G.W. (1986). *A practical overview of hostage negotiations*. *FBI Law Enforcement Bulletin*, June/July 1981, revised, 1986, 1-11.
- Goldaber, I. (1979). *A typology of hostage-takers*. *Police Chief*, 46(6), 21-23.
- Greenstone, J.L. & Leviton, S.C. (1982). *Crisis Intervention: A Handbook for Interveners*. Dubuque, IA: Kendall/Hunt Publishing.
- Greenstone, J.L. & Leviton, S.C. (1993, 2002). *Elements of Crisis Intervention*, Second Edition. Belmont, CA: Brooks/Cole Publishing Co.
- Harris, C.E. et Barraclough, B. (1997). *Suicide as an outcome for mental disorders*. *British Journal of Psychiatry*, 170, 205-228.
- Jobard, F. (2007) *L'usage de la force par la police*. Maurice Cusson; Benoît Dupont; Frédéric Lemieux. *Traité de sécurité intérieure*, HMH, pp.530-540, 2007, *Droit et criminologie*, 978-2-89428-986-0.
- Lemieux, Fr., Dupont, B. (2005) *La militarisation des appareils policiers*. Les Presses de l'Université Laval. 284 pages.
- Livingston, J. D., Desmarais, S. L., Verdun-Jones, S., Parent, R., Michalak, E., & Brink, J. (2014). *Perceptions and experiences of people with mental illness regarding their interactions with police*. *International Journal of Law and Psychiatry*, 37, 334–340. doi:10.1016/j.ijlp.2014.02.003

- Langlade, A. (2015) *Les caractéristiques des prises d'otages et situations de forcenés en France entre 2010 et 2013*. Grand Angle n. 36. Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Paris. p. 2.
- McDowall, D. et al (1980) *Interrupted Time Series Analysis*. QASS, No. 21.
- McMains, J. M., Mullins, W. C. (2010) *Crisis Management: Negotiating with Special Populations*. Crisis Negotiations (Fourth Edition) Managing Critical Incidents and Hostage Situations in Law Enforcement and Corrections. Pages 379-429
- McMains, M.J., et Mullins, W.C. (2001) *Crisis negotiations: Managing critical incidents in law enforcement and corrections* (2e éd.). Cincinnati, OH : Anderson Publishing.
- McMains, M.J., Lanceley, F.J. (2003) *The Use of Crisis Intervention Principles by Police Negotiators*, Journal of Police Crisis Negotiations, 3:1, 3-30, DOI: 10.1300/J173v03n01_02
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008a). *Typologie empirique des auteurs de prise d'otages et de barricade au Québec*. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 61(2), 151-170.
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008b). *Predictive modeling in hostage and barricade incidents*. Criminal Justice and Behavior, 35(9), 1136-1155.
- Michaud, P., St-Yves, M., et Guay, J.P. (2008c). *Analyse descriptive des situations de prise d'otages et de barricade au Québec*. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, 61(2), 133-150.
- Michaud, P., Baroche, C., St-Yves, M. (2011) *Typologies des situations de crise*. Dans M. St-Yves (Dir.) & Peter Collins (Dir.). *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise*. (p. 87-117), Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Michaud, P. (2007) *Individus barricadés et prises d'otages: analyse des situations de crise ayant nécessité une intervention policière spécialisée de la Sureté du Québec*. École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.
- Meadows, R. J., & Trostle, L. C. (1988). *A study of police misconduct and litigation: Findings and implications*. Journal of Contemporary Criminal Justice, 4, 77-92.
- Mohandie, K., Meloy, J.R., Collins, P.I. (2009) *Suicide by cop among officer-involved shooting cases*. Journal of Forensic Sciences, 54(2) 456-462.
- Oliva, J. R., Morgan, R., & Compton, M. T. (2010). *A practice overview of de-escalation skills in law enforcement: Helping individuals in crisis while reducing police liability and*

injury. Journal of Police Crisis Negotiations, 10(1–2), 15–29.
doi:10.1080/15332581003785421

Ostrom Jr, C. W. (1990) *Time Series Analysis: Regression Techniques, Second Edition*. No. 9.

Ouimet, M. & Blais, É. (2002). *L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999*. Criminologie, 35 (1), 5–23.
<https://doi.org/10.7202/027511ar>

Petrowski, T. D. (2002, October). *Use-of-force policies and training: A reasoned approach. Part I*. FBI Law Enforcement, Bulletin, 25-32.

Rosenbluh, E.S. & Neil, T.C. (1974). *Techniques of crisis intervention*. Louisville, KY: Rosenbluh and Associates.

Roush, M. (2002) *Different Mindset: Negotiation Challenges for Today's Critical Incident Responders*. Gazette, Volume: 64, Issue: 2, p. 22-24

Rousseau, C. (2019) *La radicalisation violente au Québec : comprendre, prévenir et intervenir*. Le Seuil, « Le Genre humain » Parution : 2, N° 61, pp. 135 à 145

Schlossberg, H. (1979). *Police response to hostage situations*. Dans J. T. O'Brien et M. Marcus (dir.), *Crime and justice in America Critical issues for the future*. Elmsford, NY: Pergamon Press.

Séguin, M. (1991). *Le suicide : comment prévenir, comment intervenir*. Montreal: Éditions Logiques.

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), (2015). *Rapport annuel 2015 du Service de police de Montréal : Vers la police du futur*. Site consulté le 24 janvier 2020.
<http://rapportspvm2015.ca>

Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), (2016). *Rapport annuel 2016 de la Ville de Québec*.

Shneidman, E. (1985). *Definition of suicide*. New York: Wiley.

Slaiku, K.A. (1990). *Crisis intervention* (2e éd.). Boston, MA : Allyn & Bacon.

Soskis et Van Zandt, (1986) *Hostage negotiation: Law enforcement's most effective nonlethal weapon*. Higginbotham, 1994; Hatcher et coll., 1998).

Slatkin, A.A. (2000). *The role of the mental health consultant in hostage negotiations: Questions to ask during the incident phase*. The Police Chief, July 2000, 64-66.

- Strauss, G. et al. (2005). *Psychiatric Disposition of Patients Brought in by Crisis Intervention Team Police Officers*. *Community Mental Health Journal*. Vol. 41: 223-228.
- Strentz, T. (1991). Thirteen Indicators of Volatile Negotiations. *Law and Order*, 39 (9), 135-139.
- St-Yves, M., Tanguay, M. et St-Pierre, J. (2001). *Le rythme de la crise/Following the rhythm of a crisis*. *Revue Internationale de Police Criminelle/International Criminal Police Review, Interpol*, 491, 4-9.
- St-Yves, M., et Tanguay, M. (2007). *Psychologie de la négociation de crise*. Dans M. St-Yves & M. Tanguay (Dir.), *Psychologie de l'enquête criminelle : La recherche de la vérité* (p. 327-362), Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- St-Yves, M. (2007). *La négociation de crise*. Dans M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux,
- St-Yves, M. (2011). *La négociation lors de prises d'otages et de situations de barricade*. Dans M. St-Yves et P. Collins (Eds.), *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise* (pp. 371-388), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- St-Yves, M, et Collins, P. (2011). *Psychologie de l'intervention policière en situation de crise*. Édition Yvon Blais, Cowansville. 601 pages.
- St-Yves, M., Michaud, P., et Tanguay, M. (2007). *L'évaluation des risques en situation de crise*. Dans M. St-Yves et M. Tanguay (Eds.), *Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité* (pp. 363-373), Éditions Yvon Blais, Cowansville.
- Tellier, J. (2014) *L'usage de la force en contexte de crise : les interventions policières varient-elles selon le type de menace rencontré?* École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.
- World Health Organization. (2002). *World report of violence and health: Abstract*. Geneva: World Health Organization.
Traité de sécurité intérieure, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 625-633.
Mettre en œuvre les mesures efficaces. Site consulté le 5 mars 2019.
https://www.aqps.info/media/documents/Mesures_efficaces_version_finale.pdf
- Sûreté du Québec (2019) Repéré le 14 avril 2019 à
<https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/mission-vision-valeurs/>
(1981-2011). *Les cahiers d'histoire*, 2(3), 1-7.